

Postes à profil recensés dans le département de Tarn-et-Garonne

Pour chaque emploi, un descriptif précis des missions confiées, du profil attendu ainsi que des obligations de service est proposé.

L'exercice professionnel donnera lieu à une lettre de mission cadrant les attendus pour chaque année scolaire. L'enseignant produira, annuellement, un compte rendu d'activité à son inspecteur référent afin de réaliser un bilan de son action.

Table des matières

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES (OCCITAN)	3
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES	4
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	6
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	7
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL	8
MISSION LANGUE FRANÇAISE	8
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MISSION MATHÉMATIQUES ET SCIENCES	9
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL	10
MISSION FORMATION CONTINUE ET PLAN MATERNELLE	10
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	11
AU SEIN DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE	11
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	12
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION EN CHARGÉ DE L'E.P.S.	13
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE PEDAGOGIQUE	14
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION CHARGÉ DE L'E.P.S. et DU NUMERIQUE	15
ENSEIGNANT REFERENT COORDONNATEUR DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE ...	16
COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL	17
DU SERVICE DES ACCOMPAGNANTS DES ELÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)	17
ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU POLE ENFANT	18
MIS À DISPOSITION DE LA MDPH DE TARN-ET-GARONNE	18
ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU PÔLE ENFANT À LA MDPH	19
ET PROFESSEUR RESSOURCE AUPRÈS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE	19
PROFESSEUR RESSOURCE AUPRÈS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE	21
ENSEIGNANT RESSOURCE EDUCATION INCLUSIVE	22
DISPOSITIF PIAL ET PAS	22
PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA)	23
PROFESSEUR RESSOURCE « TROUBLE DU NEURO-DEVELOPPEMENT » (TND) AUPRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE	24
ENSEIGNANT RÉFÉRENT EN CHARGÉ DU SUIVI DE	25
LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP	25
COORDONNATEUR D'UNE UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN COLLEGE, LYCEE ET LYCEE PROFESSIONNEL	26
ENSEIGNANT ANIMATEUR COORDONNATEUR DU DISPOSITIF RELAIS DE BASSIN	27
RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT À L'UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DE LA MAISON D'ARRET DE MONTAUBAN	28
ENSEIGNANT À L'UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DE LA MAISON D'ARRET DE MONTAUBAN	30
ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT SANITAIRE	32

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU DISPOSITIF INNOVANT À LA SEGPA DE VALENCE D'AGEN.....	33
ENSEIGNANT CHARGÉ DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A) ET/OU NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)	34
ENSEIGNANT CHARGÉ DE LA SCOLARITÉ DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV).....	35
ENSEIGNANT CHARGÉ DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA) ET D'ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV).....	36
DIRECTEUR RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL.....	38
DIRECTION D'ECOLE PROFILEE.....	39
DIRECTEUR – DISPOSITIF ECOLE "EMILE" ANGLAIS	40
DIRECTION ECOLE MARCEL GUERRET MISSION FORMATION INITIALE	41
ENSEIGNANT - ACCUEILLIR ET SCOLARISER DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS	42
ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE	43
POUR ENFANTS AVEC AUTISME OU AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT.....	43
ENSEIGNANT SUPPLÉMENTAIRE,	44
AFFECTÉ AU SEIN DU DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION (DAR).....	44
ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE ECOLE "EMILE" ANGLAIS	45
ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE LANGUES VIVANTES ETRANGERES ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU SARLAC MOISSAC.....	46
ENSEIGNANT MAÎTRE FORMATEUR.....	47
ECOLE ELEMENTAIRE "EMILE" BONHOURS MONTBETON.....	47
DÉCHARGE DE DIRECTION ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU SARLAC MOISSAC	48

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. mention « Langues et cultures régionales ».

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert

- aux maîtres titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. sans option et d'une certification reconnue en occitan.

- aux lauréats du concours externe spécial en langue régionale occitan.

Dans ces deux derniers cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique départemental Langues et Cultures Régionales est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription en charge de la mission Langues et Cultures régionale et contribue au déploiement de la déclinaison départementale du projet académique. A ce titre, il collabore avec les chefs d'établissement, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique départemental Langues et Cultures Régionales est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- de compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;

- de solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) ;

- de réelles capacités de communication, d'animation et de coopération

- d'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Missions

- Intervenir auprès des principaux pour l'organisation, l'accompagnement de projets (en référence à la convention passée avec le Conseil Départemental) et le renforcement de la continuité et de la cohérence entre les deux degrés d'enseignement, en priorité sur les sites bilingues.

- Mettre en œuvre la politique départementale pour structurer et développer l'enseignement de la langue et culture régionale (occitan) dans le 1er degré

- Contribuer au fonctionnement, au développement et à la coordination des sites dans lesquels la langue et culture régionale (occitan) est déjà enseignée

- Promouvoir l'émergence de nouveaux sites d'enseignement (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les partenaires...) dans le cadre de la carte départementale des langues

Actions à conduire

Toutes les actions relatives aux missions précisées ci-dessus et en particulier :

- Assurer l'accompagnement (didactique et pédagogique) des maîtres et des équipes engagés dans l'enseignement de la langue et culture régionale

- Concevoir et mettre à disposition des ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents...), incluant celles relatives à l'évaluation des compétences et à l'exposition à la langue des élèves

- Impulser et accompagner des projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles

- Participer activement à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes : regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance.

- Organiser et mettre en œuvre la certification des enseignants (habilitation)

- Favoriser la continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions (liaison intercycles, projet d'école, liaison école-collège, projet commun...) et des outils (livret scolaire, protocole d'évaluation, portfolio...)

- Participer au développement des relations avec les partenaires (parents, associations, collectivités territoriales...)

- Concevoir et mettre en œuvre des outils de pilotage (bases de données, enquêtes...)

Contact

ADASEN en charge du dossier langues régionales

iena.ia82@ac-toulouse.fr

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. mention « Langues vivantes étrangères » et habilités dans deux langues étrangères minimum (anglais obligatoire).

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert - aux maîtres titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. sans option avec une habilitation reconnue en anglais et dans une autre langue

- aux maîtres titulaires d'une habilitation reconnue en anglais et dans une autre langue

Dans ces deux derniers cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique départemental en langue étrangère participe, sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission « Langues vivantes étrangères », à la déclinaison départementale du projet académique et du dispositif spécifique au Tarn-et-Garonne, en lien étroit avec les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux. Rattaché administrativement à la DSDEN de Tarn-et-Garonne, le CPD LVE élabore son travail fonctionnel auprès de l'IEN en charge de la mission selon un schéma départemental sectorisé et en fonction des besoins

Le conseiller pédagogique départemental Langues Vivantes Étrangères est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription en charge de la mission Langues Vivantes Étrangères et contribue au déploiement de la déclinaison départementale du projet académique. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique départemental Langues Vivantes Étrangères est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- de compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes étrangères ;
- de solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) et la maîtrise des usages numériques
- de réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- d'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Missions

- Mettre en œuvre la politique départementale pour structurer et développer l'enseignement de la langue étrangère et la civilisation dans le 1er degré sous toutes ses formes transversales (généralisation, expérimentation et innovations dans des secteurs en application des textes)
- Participer activement à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes : regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance.
- Prévoir le cadre d'évaluation des connaissances des élèves, du fonctionnement du dispositif, organiser et participer à la certification des enseignants (habilitations)
- Participer à la gestion et définition des postes fléchés avec les IEN et les services.
- Effectuer des tâches administratives en lien avec les services de la DSDEN de Tarn-et-Garonne en prenant appui sur les conseillers pédagogiques de circonscription.
- Assister l'IEN chargé de mission dans son rôle d'information, de communication et de négociation et le représenter si besoin dans le cadre de certaines réunions y compris au niveau académique

Actions à conduire

Toutes les actions relatives aux missions précisées ci-dessus et en particulier :

- Assurer l'accompagnement didactique et pédagogique des maîtres (professeurs des écoles stagiaires T1, T2) et des équipes engagées dans l'enseignement des langues vivantes étrangères (démarche pédagogique, programmations des activités, progressivité des apprentissages, outils linguistiques, évaluation)
- Inciter et aider des enseignants non habilités à développer un projet de formation en langues vivantes
- Organiser l'accueil et la formation des assistants étrangers, prévoir et participer aux ateliers de conversation "Causons"
- Participer à la formation avec les CPC en circonscription, concevoir et mettre à disposition des ressources didactiques et pédagogiques en ligne sur le(s) site(s) LVE.

- Impulser et accompagner des projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Favoriser la continuité des apprentissages, la cohérence des actions en participant au développement des liaisons écoles/collèges (1^{er}/2^d degré et maternelle/élémentaire)

Contact

IEN en charge de la mission langues vivantes

ien82valencedagen@ac-toulouse.fr

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF spécialisé arts visuels et/ou musique.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert

- aux maîtres titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. sans option ou d'une autre option.

- aux candidats sans diplôme

Dans ces deux derniers cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant l'année.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique départemental Éducation Artistique et Culturelle est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription en charge de la mission Éducation Artistique et Culturelle et contribue au déploiement de la déclinaison départementale du projet académique. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques. Son action s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre la DSDEN, Tarn et Garonne Arts et Culture et le Conseil Départemental.

Le conseiller pédagogique départemental Éducation Artistique et Culturelle est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer ces missions, des compétences pédagogiques ainsi que des connaissances disciplinaires et réglementaires dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle sont exigibles. On devra attester de bonnes qualités d'écoute et d'analyse et, dans le cadre de la polyvalence des professeurs des écoles, savoir s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire et collégial au sein des différents groupes départementaux. Les capacités à animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes et des partenaires extérieurs sont également requises. Le conseiller pédagogique devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter les contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant les élèves. Il aura une maîtrise suffisante des outils informatiques.

Missions

- Participation active à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes (regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance), notamment dans les deux domaines de l'histoire des arts et des pratiques artistiques.

- Impulsion, accompagnement, suivi pédagogique et évaluation des projets (de circonscription, d'école, de cycle ou de classe)

- Participation à différents jurys (CAFIPEMF, CRPE, CAPPEI...)

- Organisation de conférences, production et diffusion de ressources pédagogiques.

- Conseil et expertise, notamment au sein des groupes départementaux et en particulier le groupe culture

- Gestion des procédures d'agrément des interventions extérieures et suivi administratif des intervenants

- Promotion et suivi des dispositifs « école et cinéma », classes à horaires aménagées

- Conception et transmission de propositions de parcours culturels, développement de projets avec les musées et les centres de création, promouvoir les partenariats avec les artistes, les structures culturelles, les associations, les collectivités territoriales

- Faire vivre et évoluer la communication des ressources et la valorisation des actions conduites

- Informer les écoles des projets ou manifestations à rayonnement départemental et aider à l'organisation des déplacements et du financement

- Concevoir ou instruire ou renseigner les enquêtes nécessaires à l'évaluation régulière du degré de développement de l'éducation artistique et culturelle dans le département

Contact

ADASEN en charge de la mission Arts et Cultures

iena.ia82@ac-toulouse.fr

Profil

Ouvert aux maîtres titulaires du CAFIPEMF Option EPS pour les enseignants du 1^{er} degré, et aux professeurs titulaires du CAPEPS pour les enseignants du second degré.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert

- aux maîtres titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. sans option ou d'une autre option.
- aux candidats sans diplôme

Dans ces deux derniers cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant l'année.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique départemental Éducation Physique et Sportive est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription en charge de la mission Éducation Physique et Sportive et contribue au déploiement de la déclinaison départementale du projet académique. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique départemental Éducation Physique et Sportive est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer ces missions, des compétences pédagogiques ainsi que des connaissances disciplinaires et réglementaires dans le domaine de l'éducation physique et sportive sont exigibles. Il est attendu une capacité à conduire des partenariats sportifs et/ou culturels, à travailler avec les services de la DSDEN.

Le CPD EPS devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter les contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant les élèves. Il aura une maîtrise suffisante des outils informatiques. Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives liées aux divers programmes de travail, comme à assister l'IEN chargé de mission dans son rôle d'information, de communication et de négociation.

Il pourra être amené à représenter le DASEN ou l'IEN chargé de mission dans le cadre de certaines réunions ou manifestations, y compris hors temps scolaire.

Missions

- Assurer l'expertise technique et l'aide auprès des enseignants.
- Coordonner le groupe départemental EPS et former les CPC EPS.
- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'E.P.S. à l'école primaire.
- Participation active à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes (regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance), notamment dans le domaine de l'EPS
- Développer les parcours d'éducation physique et sportive, dans le cadre du PEAC
- Apporter son soutien et son appui aux actions et projets des équipes de circonscription.
- Participer à l'encadrement des rencontres sportives.
- Participer à l'agrément et au suivi des intervenants extérieurs et aux sessions d'agréments pédagogiques des intervenants bénévoles.
- Expertiser et suivre les dossiers de sorties scolaires avec nuitées, en lien avec les services de la DSDEN.
- Assurer le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation (aspects réglementaires et pédagogiques).
- Prendre en charge l'éducation à la sécurité routière.
- **Contribuer et participer aux jurys de concours et d'examen (CRPE, CAPE, CAFIPEMF)**
- Favoriser les liaisons avec le second degré dans le cadre notamment des liaisons écoles-collèges.
- Assurer la liaison, sur les différents dossiers, avec le conseiller technique EPS du 2nd degré.
- Assurer les relations avec les partenaires institutionnels, mairies, comités sportifs, DDCSPP.
- Promouvoir et participer à l'essor de la pratique sportive dans le cadre de l'USEP pour le 1^{er} degré et de l'UNSS pour le 2nd degré, en lien avec leurs responsables.

Contact

IEN en charge de la mission Education Physique et Sportive

ien82caussade@ac-toulouse.fr

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MISSION LANGUE FRANÇAISE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant l'année.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique départemental Langue Française est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription en charge de la mission Langue Française et contribue au déploiement de la déclinaison départementale du conseil académique des savoirs fondamentaux. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique départemental Langue Française est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste :

Il est attendu du conseiller départemental mathématiques/sciences :

- de bonnes connaissances du système éducatif et de l'enseignement dans le premier degré ;
- une connaissance actualisée des textes de référence pour la formation des enseignants ;
- une expertise didactique dans le domaine du français
- une polyvalence disciplinaire et de mission impliquant une solide capacité d'adaptation (forte diversité des tâches)
- des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'initiative et d'organisation
- une bonne maîtrise des outils numériques ;
- une ouverture à des pratiques innovantes orientées vers une meilleure réussite des élèves et des personnels
- d'avoir le sens permanent de l'intérêt du service public

Le conseiller pédagogique devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter les contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant les élèves. Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives liées aux divers programmes de travail, comme à assister l'IEN chargé de mission dans son rôle d'information, de communication et de négociation.

Le conseiller pédagogique pourra être amené à représenter l'IEN chargé de mission dans le cadre de certaines réunions.

Missions

- Participer à l'accompagnement en français de classes dans le cadre du plan français (les zones d'accompagnement seront déterminées par l'IEN en charge de la mission langue française après concertation avec les IEN des autres circonscriptions).
- Travailler en équipe avec les référents français de circonscription et coordonner le travail d'équipe, tenir un tableau de bord des accompagnements visant à rendre compte de la stratégie départementale.
- Participer aux travaux de conception, de formalisation et prendre part au déploiement des formations du groupe départemental français.
- Prendre en charge la communication des travaux, des actions, des outils conçus par le groupe départemental et assurer une veille pédagogique.
- Mettre en œuvre des actions de formation initiale, continue et de formation des formateurs
- Participer aux formations académiques et nationales prévues dans le cadre du plan français et autres formations du PNF, selon l'adéquation entre les sujets proposés et les besoins départementaux
- Tenir une veille sur les actions nationales et les recherches en ce qui concerne la didactique du français et la lutte contre l'illettrisme
- Prendre en charge la coordination des actions départementales en faveur de la lecture, l'écriture et la culture littéraire.
- Recenser, accompagner, analyser les expérimentations sur le territoire départemental
- Travailler en étroite collaboration avec les conseillers pédagogiques départementaux mathématiques, maternelle et formation
- Contribuer et participer aux jurys de concours et d'examen (CRPE, CAPE, CAFIPEMF)

Contact

IEN en charge du dossier départemental français

ienmtb1@ac-toulouse.fr

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant l'année.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique départemental Mathématiques et Sciences est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur de circonscription en charge de la mission Mathématiques et Sciences et contribue au déploiement de la déclinaison départementale du conseil académique des savoirs fondamentaux. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique départemental Mathématiques et Sciences est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste :

Il est attendu du conseiller départemental mathématiques/sciences :

- de bonnes connaissances ainsi qu'une expertise pédagogique et didactique en mathématiques et en sciences
- de solides connaissances générales relatives au système éducatif
- une bonne maîtrise de l'outil informatique comme outil de gestion, planification, de communication et de formation
- une aptitude à l'écoute, la communication orale et écrite, au travail en équipe ainsi que de bonnes capacités d'organisation et d'initiative
- une ouverture à des pratiques innovantes orientées vers une meilleure réussite des élèves et des personnels
- d'avoir le sens permanent de l'intérêt du service public

Le conseiller pédagogique devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter les contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant les élèves. Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives liées aux divers programmes de travail, comme à assister l'IEN chargé de mission dans son rôle d'information, de communication et de négociation.

Le conseiller pédagogique pourra être amené à représenter l'IEN chargé de mission dans le cadre de certaines réunions.

Missions

- Participer à l'accompagnement en mathématiques de classes dans le cadre du plan mathématiques (les zones d'accompagnement seront déterminées par l'IEN en charge de la mission mathématiques après concertation avec les IEN des autres circonscriptions).
- Travailler en équipe avec les autres référents mathématiques de circonscription et coordonner le travail d'équipe, tenir un tableau de bord des accompagnements visant à rendre compte de la stratégie départementale.
- Participer aux travaux de conception, de formalisation et prendre part au déploiement des formations du groupe départemental mathématiques.
- Prendre en charge la communication des travaux, des actions, des outils conçus par le groupe départemental et assurer une veille pédagogique.
- Mettre en œuvre des actions de formation initiale, continue et de formation des formateurs
- Participer aux formations académiques et nationales prévues dans le cadre du plan mathématiques et des enseignements scientifiques et autres formations du PNF selon l'adéquation entre sujets proposés et les besoins départementaux.
- Prendre en charge la coordination des actions départementales en faveur du développement des compétences mathématiques et scientifiques
- Recenser, accompagner, analyser les expérimentations sur le territoire départemental
- Travailler en étroite collaboration avec les conseillers pédagogiques départementaux mathématiques, maternelle et formation
- Contribuer et participer aux jurys de concours et d'examen (CRPE, CAPE, CAFIPEMF)

Contact

IEN en charge du dossier départemental mathématiques et sciences

ien82castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MISSION FORMATION CONTINUE ET PLAN MATERNELLE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant l'année.

Définition du poste

La formation continue des enseignants est un enjeu majeur dans l'enjeu national d'élévation du niveau des élèves. Le déploiement du plan maternelle s'inscrit dans le cadre des priorités nationales. Le poste de conseiller pédagogique départemental formation continue et plan maternelle et ses missions s'inscrivent dans cette perspective.

Le conseiller pédagogique départemental Formation et Plan Maternelle est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN. Il contribue au déploiement de la déclinaison départementale du conseil académique des savoirs fondamentaux et de la feuille de route sur la formation initiale et continue des enseignants du premier degré. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique départemental Formation et Plan Maternelle est rattaché administrativement à la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste :

Il est attendu du conseiller départemental formation et maternelle :

- des connaissances solides et une expertise pédagogique et didactique
- une polyvalence disciplinaire et de mission impliquant une solide capacité d'adaptation (forte diversité des tâches)
- une expertise de formateur
- de bonnes connaissances du système éducatif et de l'enseignement dans le premier degré ;
- une bonne maîtrise de l'outil informatique comme outil de gestion, planification, de communication et de formation
- une bonne aptitude à l'écoute, la communication orale et écrite, au travail en équipe ainsi que de bonnes capacités d'organisation et d'initiative
- une ouverture à des pratiques innovantes orientées vers une meilleure réussite des élèves et des personnels
- d'avoir le sens permanent de l'intérêt du service public

Le conseiller pédagogique devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter les contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant les élèves. Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives liées aux divers programmes de travail, comme à assister l'A-DASEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation.

Le conseiller pédagogique pourra être amené à représenter l'A-DASEN dans le cadre de certaines réunions.

Missions

- Participer à la conception du plan de formation continue des enseignants au niveau départemental
- Travailler en équipe avec les conseillers pédagogiques de circonscription et les conseillers pédagogiques départementaux, coordonner le travail d'équipe, tenue d'un tableau de bord des accompagnements visant à rendre compte de la stratégie départementale.
- Concevoir, mettre en œuvre et participer activement aux actions de formation initiale, continue et de formation de formateurs
- Travailler de concert avec les services administratifs sur la gestion du plan de formation
- Contribuer et participer aux jurys de concours et d'examen (CRPE, CAPE, CAFIPEMF)
- Produire et diffuser des ressources pédagogiques
- Conduire des partenariats fructueux avec des partenaires essentiels de la formation des enseignants : INSPE, CANOPE, ect...
- Participer aux travaux de conception, de formalisation et prendre part au déploiement des formations du groupe départemental maternelle.
- Prendre en charge la communication des travaux, des actions, des outils conçus par le groupe départemental maternelle et assurer une veille pédagogique.
- Participer aux formations académiques et nationales prévues dans le cadre du plan maternelle et autres formations du PNF, selon l'adéquation entre les sujets proposés et les besoins départementaux.
- Prendre en charge la coordination des actions départementales en faveur du déploiement du plan maternelle.
- Recenser, accompagner, analyser les expérimentations sur le territoire départemental

Contact :

A-DASEN

iena82@ac-toulouse.fr

CONSEILLER PEDAGOGIQUE AU SEIN DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF (avec ou sans option) et du CAPPEI (ou équivalent)
Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du CAFIPEMF et du CAPPEI, le poste sera ouvert

- aux candidats titulaires de l'une ou l'autre des certifications (CAFIPEMF ou CAPPEI)
- aux candidats sans diplôme.

Dans ces deux derniers cas et sur avis favorable de la commission, l'enseignant qui sera nommé le sera à titre provisoire avec engagement de se présenter aux diplômes requis durant les deux premières années d'exercice des fonctions.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur le directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge du pilotage du Service Départemental de l'École Inclusive. Il contribue au déploiement de l'école pour tous et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. À ce titre, il collabore avec les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

Le conseiller pédagogique est rattaché administrativement à la circonscription ASH.

Compétences et contraintes du poste

Il est attendu du conseiller pédagogique au sein du service départemental de l'école inclusive :

- Une expérience dans le domaine de la formation, de l'animation, de la conduite de projet et du travail en équipe
- De bonnes qualités relationnelle
- De bonnes compétences dans la conduite des démarches partenariales
- Une capacité à travailler au sein de dispositifs souples
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique comme outil de gestion, planification, de communication et de formation
- Une bonne aptitude à l'écoute, la communication orale et écrite, au travail en équipe ainsi que de bonnes capacités d'organisation et d'initiative
- Une ouverture à des pratiques innovantes orientées vers une meilleure réussite des élèves et des personnels
- D'avoir le sens permanent de l'intérêt du service public

Le conseiller pédagogique devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter les contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant les élèves. Il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives liées aux divers programmes de travail, comme à assister l'IEN-ASH dans son rôle d'information, de communication et de négociation.

Le conseiller pédagogique pourra être amené à représenter l'IEN-ASH dans le cadre de certaines réunions.

Missions

- Participer à l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves en diffusant les ressources et en accompagnant leur appropriation
- Travailler en équipe au sein du service départemental de l'école inclusive et tenir un tableau de bord des accompagnements visant à rendre compte de la stratégie départementale.
- Participer aux travaux de conception, de formalisation et prendre part au déploiement des formations dans tous les domaines disciplinaires en apportant son expertise sur l'accessibilité universelle
- Prendre en charge la communication des travaux, des actions, des outils conçus par l'ensemble des acteurs de l'école inclusive et assurer une veille pédagogique.
- Mettre en œuvre des actions de formation initiale, continue et de formation des formateurs
- Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur des postes qui nécessiteraient le CAPPEI
- Accompagner les enseignants qui préparent le CAPPEI
- Participer aux formations académiques et nationales prévues dans le cadre de l'école inclusive et autres formations du PNF, selon l'adéquation entre les sujets proposés et les besoins départementaux
- Tenir une veille sur les actions nationales et les recherches en ce qui concerne la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Recenser, accompagner, analyser les expérimentations sur le territoire départemental
- Travailler en étroite collaboration avec les conseillers pédagogiques
- Contribuer et participer aux jurys de concours et d'examen (CRPE, CAPE, CAFIPEMF, CAPPEI)

Contact

IEN-ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF. avec ou sans option.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant la première année d'exercice.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique fait partie de l'équipe de circonscription dirigée par l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat d'objectif de circonscription.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais il est conduit à assumer aussi des tâches administratives qui lui sont déléguées par l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et dans l'amélioration des pratiques professionnelles. Il assiste et suit les enseignants débutants et expérimentés.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- De compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires
- De solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) et la maîtrise des outils numériques
- De réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- D'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Missions

- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il participe activement à la construction du plan d'animation pédagogique et d'actions de formation, à sa mise en œuvre dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes : regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance, formations en constellations ou en résidence, au déploiement du plan français, mathématiques et/ou maternelle.
- Il peut seconder l'inspecteur de l'Éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.
- Il assure le suivi des dossiers qui lui ont été délégués par l'inspecteur de l'Éducation nationale, dont il lui rend compte régulièrement.
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et assiste les équipes enseignantes lors des évaluations d'école.
- Il assure le suivi des intervenants extérieurs (qualification, agrément).
- Il accompagne les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles en promouvant un enseignement par compétences, en les conseillant en matière de différenciation pédagogique et de réponse aux besoins éducatifs particuliers et en répondant à toute demande d'aide et de conseil didactique et pédagogique
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels.
- En accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale sous l'autorité duquel il est placé, il peut être conduit à assumer des missions à dimension départementale, et à ce titre :
 - participer activement à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions
 - à l'accompagnement des équipes, apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, groupes de travail, expérimentations...)
 - participer aux réunions des différents groupes départementaux

Contact

IEN de chaque circonscription

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF avec la spécialisation EPS.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert

- aux candidats avec CAFIPEMF sans l'option EPS
- aux candidats sans diplômes.

Dans ces cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant la première année d'exercice.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique EPS fait partie de l'équipe de circonscription dirigée par l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat d'objectif de circonscription.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais il est conduit à assumer aussi des tâches administratives qui lui sont déléguées par l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et dans l'amélioration des pratiques professionnelles. Il assiste et suit les enseignants débutants et expérimentés.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- De compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires
- De solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) et de maîtrise des outils numériques
- De réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- D'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Les spécificités de ses missions nécessitent de sa part une maîtrise de la didactique des activités physiques et sportives permettant d'atteindre les objectifs et les attendus de fin de cycle dans les différents champs d'apprentissage définis par les programmes en EPS.

Missions

- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion
- Il participe activement à la construction du plan d'animation pédagogique et d'actions de formation, à sa mise en œuvre dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes : regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance, formations en constellations ou en résidence, au déploiement du plan français, mathématiques et/ou maternelle
- Il conseille les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en EPS.
- Il peut seconder l'inspecteur de l'Éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.
- Il assure le suivi des dossiers qui lui ont été délégués par l'inspecteur de l'Éducation nationale, dont il lui rend compte régulièrement.
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et assiste les équipes enseignantes lors des évaluations d'école
- Il assure le suivi des intervenants extérieurs (qualification, agrément) et plus particulièrement ceux désireux d'apporter leur contribution à l'enseignement de l'EPS
- Il accompagne les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles en promouvant un enseignement par compétences, en les conseillant en matière de différenciation pédagogique et de réponse aux besoins éducatifs particuliers et en répondant à toute demande d'aide et de conseil didactique et pédagogique
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels
- Il représente l'institution auprès des collectivités territoriales, des comités sportifs et des associations le cas échéant
- Il participe et contribue activement aux travaux de l'équipe départementale EPS coordonnée par l'IEN chargé de mission et la CPD EPS
- Il participe à la dynamique du sport scolaire par la coopération avec l'USEP
- En accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale sous l'autorité duquel il est placé, il peut être conduit à assumer des missions à dimension départementale, et à ce titre : participer activement à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes, apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, groupes de travail, expérimentations...) et participer aux réunions des différents groupes départementaux

Contact : IEN de chaque circonscription

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE PEDAGOGIQUE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF avec la spécialisation enseignement et numérique

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert

- aux candidats avec CAFIPEMF sans la spécialisation
- aux candidats sans diplômes.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant la première année d'exercice.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique référent aux usages du numérique fait partie de l'équipe de circonscription dirigée par l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat d'objectif de circonscription.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais il est conduit à assumer aussi des tâches administratives qui lui sont déléguées par l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et dans l'amélioration des pratiques professionnelles. Il assiste et suit les enseignants débutants et expérimentés.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- De compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires
- De solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) et la maîtrise des outils numériques
- De réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- D'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Les spécificités de ses missions nécessitent de sa part une maîtrise de l'intégration des usages pédagogiques du numérique dans la pratique des enseignants et des enjeux du développement des usages par les élèves (notamment à des fins de collaboration et de différenciation).

Missions

- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion
- Il participe activement à la construction du plan d'animation pédagogique et d'actions de formation, à sa mise en œuvre dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes : regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance, formations en constellations ou en résidence, au déploiement du plan français, mathématiques et/ou maternelle
- Il conseille les équipes dans l'organisation pédagogique et la construction des enseignements notamment avec l'appui des outils numériques
- Il peut seconder l'inspecteur de l'Éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs
- Il assure le suivi des dossiers qui lui ont été délégués par l'inspecteur de l'Éducation nationale, dont il lui rend compte régulièrement
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et assiste les équipes enseignantes lors des évaluations d'école
- Il assure le suivi des intervenants extérieurs (qualification, agrément)
- Il accompagne les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles en promouvant un enseignement par compétences, en les conseillant en matière de différenciation pédagogique et de réponse aux besoins éducatifs particuliers et en répondant à toute demande d'aide et de conseil didactique et pédagogique
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels
- Il représente l'institution auprès des collectivités territoriales, notamment pour apporter conseils et expertise pour l'acquisition de matériels et/ou logiciels
- Il participe et contribue activement aux travaux de l'équipe départementale numérique coordonnée par l'IEN chargé de mission
- En accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale sous l'autorité duquel il est placé, il peut être conduit à assumer des missions à dimension départementale, et à ce titre : participer activement à la formation initiale et continue dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes, apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, groupes de travail, expérimentations...) et participer aux réunions des différents groupes départementaux

Contact : IEN de chaque circonscription

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION CHARGE DE L'E.P.S. et DU NUMERIQUE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF avec la spécialisation EPS et/ou enseignement et numérique

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert

- aux candidats avec CAFIPEMF sans spécialisation
- aux candidats sans diplômes.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant la première année d'exercice.

Définition du poste

Le conseiller pédagogique EPS et référent aux usages du numérique fait partie de l'équipe de circonscription dirigée par l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur et vise à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat d'objectif de circonscription.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais il est conduit à assumer aussi des tâches administratives qui lui sont déléguées par l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et dans l'amélioration des pratiques professionnelles. Il assiste et suit les enseignants débutants et expérimentés.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- De compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires
- De solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) et la maîtrise des outils numériques
- De réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- D'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Les spécificités de ses missions nécessitent de sa part une maîtrise de la didactique de l'EPS ainsi qu'une maîtrise de l'intégration des usages pédagogiques du numérique dans la pratique des enseignants et des enjeux du développement des usages par les élèves (notamment à des fins de collaboration et de différenciation).

Missions

- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il participe activement à la construction du plan d'animation pédagogique et d'actions de formation, à sa mise en œuvre dans toutes ses dimensions et à l'accompagnement des équipes : regroupement d'enseignants, formations hybrides ou à distance, formations en constellations ou en résidence, au déploiement du plan français, mathématiques et/ou maternelle
- Il conseille les équipes dans l'organisation pédagogique et la construction des enseignements notamment en EPS ou avec l'appui des outils numériques
- Il peut secondar l'IEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs
- Il assure le suivi des dossiers qui lui ont été délégués par l'IEN, dont il lui rend compte régulièrement
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et assiste les équipes enseignantes lors des évaluations d'école
- Il assure le suivi des intervenants extérieurs (qualification, agrément) et plus particulièrement ceux désireux d'apporter leur contribution à l'enseignement de l'EPS
- Il accompagne les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles en promouvant un enseignement par compétences, en les conseillant en matière de différenciation pédagogique et de réponse aux besoins éducatifs particuliers et en répondant à toute demande d'aide et de conseil didactique et pédagogique
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels
- Il représente l'institution auprès des collectivités territoriales, notamment pour apporter conseils et expertise pour l'acquisition de matériels et/ou logiciels
- Il participe à la dynamique du sport scolaire par la coopération avec l'USEP
- Il participe et contribue activement aux travaux de l'équipe départementale numérique coordonnée par l'IEN chargé de mission et aux travaux de l'équipe départementale EPS coordonnée par l'IEN chargé de mission et la CPD EPS
- En accord avec l'inspecteur de l'Éducation nationale sous l'autorité duquel il est placé, il peut être conduit à assumer des missions à dimension départementale, et à ce titre : apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, groupes de travail, expérimentations...)

Contact

IEN de la circonscription de Valence d'Agen ien82valencedagen@ac-toulouse.fr

IEN de la circonscription de Montauban ASH ien82.mtbash@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT REFERENT COORDONNATEUR DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE

Profil

Ouvert prioritairement aux enseignants titulaires du CAPPEI ou équivalent

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplômes.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant la première année d'exercice.

Définition du poste

L'enseignant référent coordonnateur SDEI fait partie de l'équipe du service départemental de l'école inclusive dirigée par l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct.

Ses missions sont principalement axées sur la coordination des ERSH et de la CDOEA. Missions pour lesquelles il devra tenir à jour le tableau de bord afférent. L'enseignant en poste aura des missions en lien direct avec les IEN chargés d'une circonscription du premier degré, les chefs d'établissement et les directeurs-adjoints de SEGPA, les directeurs d'école, les équipes enseignantes et les parents des élèves concernés par une orientation en SEGPA ou en EREA et la MDPH.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra :

- Posséder de bonnes qualités relationnelles
- Disposer de connaissances approfondies des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Faire preuve de rigueur et d'organisation
- Être ouvert aux démarches partenariales et au travail en équipe
- Savoir travailler à l'intérieur de dispositifs souples
- Maîtriser l'informatique et les outils numériques.
- Faire preuve d'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Missions

- Accueillir, informer et aider à la constitution de dossier et/ou d'affectation pour les élèves nouvellement arrivés dans le département avant de les orienter vers l'enseignant référent de leur secteur de domicile ou d'établissement,
- Participer à la préparation, à la tenue et au suivi des réunions de coordination des enseignants référents pilotées par l'IEN-ASH, en charge du Service Départemental de l'École Inclusive
- Préparer et participer aux réunions d'affectation en ULIS et en SEGPA puis assurer le suivi des affectations en lien avec les services de la DSDEN,
- Assurer le lien avec la MDPH et notamment le coordonnateur du pôle enfant,
- Assurer le suivi et l'accompagnement de situations de scolarisation difficiles voire complexes,
- Assurer les liens appropriés pour la préparation des pré-orientations d'élèves en EGPA,
- Assurer la préparation et le suivi des réunions de la CDOEA et y réaliser la présentation des dossiers
- Assurer la coordination entre les différents partenaires impliqués dans l'élaboration du projet d'orientation et/ou de scolarisation en EGPA,
- Accueillir les familles qui le souhaitent.
- Assurer le suivi des inscriptions, des affectations et des parcours des élèves (déménagements, exclusions...) et tenir à jour le registre de l'occupation des places dans les structures et dispositifs
- Assurer une liaison avec les enseignants référents et la MDPH pour les élèves handicapés scolarisés en EGPA dans le cadre du PPS validé par la CDAPH.
- Seconder ou représenter l'IEN ASH-SDEI ou l'IA-DASEN pour des actions d'information ou de communication

Contact

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL DU SERVICE DES ACCOMPAGNANTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou équivalent

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce dernier cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant la première année d'exercice.

Définition du poste

L'enseignant référent coordonnateur du service des AESH fait partie de l'équipe du service départemental de l'école inclusive dirigée par l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct.

Ses missions sont principalement axées sur la coordination du service des AESH et la gestion des familles. Celles-ci intègrent un volet administratif important pour lequel il devra travailler en lien direct les services de la DSDEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra

- Connaître de manière approfondie les dispositifs institutionnels et les problématiques de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Être capable de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation
- Disposer de qualités de la communication orale et écrite
- Présenter de la rigueur et un sens de l'organisation et disponibilité

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congés sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'État.

Missions

- Assurer le suivi départemental de la cellule d'accueil téléphonique
- Assurer l'envoi des enquêtes à tous les référents (données des tableaux récapitulatifs et enseignements à en tirer)
- Participer au centre de ressources SDEI et aux formations
- Participer aux réunions des partenaires de l'Éducation nationale
- Participer aux réunions de coordination avec les autres enseignants référents, organisées par l'IEN ASH-SDEI
- Utiliser le tableau de bord académique (AGESH) de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Réaliser les recrutements des accompagnants
- Participer à la gestion des contrats en relation avec la DRH
- Mettre en place et participer à la formation des AESH
- Mettre en forme et transmettre le recueil des évaluations des AESH
- Participer éventuellement (à la demande de l'IEN ou du chef d'établissement) aux entretiens professionnels des AESH
- Travailler en partenariat avec la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).
- Participer aux équipes pluridisciplinaires hebdomadaires
- Gérer les notifications CDAPH
- Travailler en partenariat avec le coordinateur du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL)

Contact :

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU POLE ENFANT MIS À DISPOSITION DE LA MDPH DE TARN-ET-GARONNE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats possédant des compétences relatives à la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et des connaissances sur le handicap.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 *relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)*

Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le poste a pour objet principal la coordination de l'activité du pôle « enfants et-adolescent » de la MDPH pour l'élaboration et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) dans le cadre du Plan Personnalisé de Compensation (PPC) des enfants et adolescents en situation de handicap, demandé par leurs parents ou le représentant légal. Les missions sont exercées sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique, Directeur des services Départementaux de l'Education nationale.

Conditions de travail :

- Exercice professionnel à Montauban (MDPH), 28, rue de la Banque – 82000 – MONTAUBAN.
- Rémunération par l'Éducation nationale avec une indemnité de mission particulière **taux 1** qui se cumule avec les indemnités liées aux enseignants spécialisés.
- Durée de travail : 1607 heures annuelles. Les modalités de service et l'emploi du temps sont arrêtés en concertation avec la Directrice de la MDPH, dans le cadre du décret N° 2000-815 du 25/08/2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'État.
- Droits à congés : congés annualisés et fixés en concertation avec la directrice de la MDPH.

Missions

- Concourir à l'information et l'accompagnement des familles pour les questions relevant de la scolarisation de leurs enfants dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Animer, coordonner et organiser les travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) avec les partenaires : programmation, préparation et présentation des dossiers de scolarisation puis procéder à leur instruction
- Élaborer, en coordination avec les autres professionnels de l'EPE et à partir de l'état des besoins de l'enfant ou de l'adolescent les propositions pour construire ou assurer le suivi du PPS ou pour construire les propositions relatives aux volets du plan de compensation du handicap (PPC)
- Assurer le rôle de référent dans le cadre du dispositif de la « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) pour les plans d'accompagnement (PAG) relevant du parcours de scolarisation
- Présenter devant la CDAPH les propositions de l'équipe pluridisciplinaire relatives aux demandes de parcours de scolarisation des familles d'enfants ou adolescents relevant du champ du handicap
- Recueillir les avis et les décisions prises.
- Assurer des liens réguliers avec les enseignants référents chargés du suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap, afin de faciliter la mise en place de leur projet et de leur parcours de formation. Les modalités de travail seront définies en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (IEN ASH) qui coordonne leurs missions.
- Assurer une concertation régulière avec les services de l'Éducation Nationale et plus particulièrement avec l'IEN ASH ;
- Participer à l'élaboration du calendrier concernant les opérations annuelles préparatoires aux orientations des élèves dans les dispositifs de l'Éducation nationale ;
- Assurer les relations avec les autres services, organismes ou associations intervenant auprès d'enfants ou adolescents handicapés à l'intérieur du département ou à l'extérieur de celui-ci.
- Contribuer activement à la gestion administrative de l'activité, en lien avec les instructeurs du pôle Enfants
- Contribuer à l'actualisation des connaissances des membres de la CDAPH concernant les établissements, dispositifs et services proposés pour la scolarisation des élèves handicapés
- Établir le recueil des données quantitatives (statistiques) et qualitatives décrivant l'activité du pôle « enfants et adolescents » pour l'élaboration des rapports et bilans annuels de la CDAPH et de la MDPH.

Contact

IEN ASH en charge du service départemental
iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU POLE ENFANT A LA MDPH ET PROFESSEUR RESSOURCE AUPRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats possédant des compétences relatives à la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et des connaissances sur le handicap.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Le poste a pour objet

- à 50% : appui auprès de l'enseignant coordonnateur du pôle enfant à la MDPH (28, rue de la Banque, Montauban)
- à 50% : Professeur ressource auprès du Service Départemental de l'École Inclusive

Les missions sont exercées sous l'autorité de l'IEI en charge du service départemental de l'école inclusive.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra :

- Disposer de bonnes capacités de communication orales et écrites ainsi qu'un esprit de synthèse.
- Savoir travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général, communiquer et partager des informations.
- Savoir animer un groupe de travail avec différents partenaires.
- Savoir faire preuve d'écoute, d'analyse et prendre des initiatives.
- Avoir de bonnes connaissances institutionnelles, des acteurs et des partenaires qui exercent auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Maîtriser des outils informatiques et avoir de l'appétence pour les tâches administratives.

La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

Missions

Dans le cadre de la mission de professeur ressource :

- Participer à la gestion des situations suivies par le groupe départemental d'appui à la scolarisation y compris en intervenant dans les classes
- Participer aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation de ces élèves
- Travailler en coordination avec les enseignants référents
- Travailler en partenariat avec les dispositifs médico-sociaux, de soin et/ou de prévention
- Proposer et aider à la mise en œuvre de modalités d'intervention « différentes » et « originales » afin de soutenir la scolarisation de certains élèves
- Participer aux actions de formation des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés liées à la personnalisation des parcours des élèves, ainsi qu'à celle des personnels accompagnants
- Participer aux actions de prévention dans le cadre du pôle ressource de l'équipe du Service départemental de l'École Inclusive

Dans le cadre de la mission d'appui à la MDPH :

- Concourir à l'information et l'accompagnement des familles pour les questions relevant de la scolarisation de leurs enfants dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Animer, coordonner et organiser les travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) avec les partenaires : programmation, préparation et présentation des dossiers de scolarisation puis procéder à leur instruction
- Élaborer, en coordination avec les autres professionnels de l'EPE et à partir de l'état des besoins de l'enfant ou de l'adolescent les propositions pour construire ou assurer le suivi du PPS ou pour construire les propositions relatives aux volets du plan de compensation du handicap (PPC)
- Présenter devant la CDAPH les propositions de l'équipe pluridisciplinaire relatives aux demandes de parcours de scolarisation des familles d'enfants ou adolescents relevant du champ du handicap
- Recueillir les avis et les décisions prises.
- Assurer des liens réguliers avec les enseignants référents chargés du suivi de la scolarité des élèves en situation de handicap, afin de faciliter la mise en place de leur projet et de leur parcours de formation. Les modalités de travail seront définies en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (IEN ASH) qui coordonne leurs missions.

- Assurer une concertation régulière avec les services de l'Éducation Nationale et plus particulièrement avec l'IEN ASH.
- Assurer les relations avec les autres services, organismes ou associations intervenant auprès d'enfants ou adolescents handicapés à l'intérieur du département ou à l'extérieur de celui-ci.
- Contribuer activement à la gestion administrative de l'activité, en lien avec les instructeurs du pôle Enfants.

Contact

IEN ASH en charge du service départemental

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

PROFESSEUR RESSOURCE AUPRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats possédant des compétences relatives à la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et des connaissances sur le handicap.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

L'enseignant ressource auprès du service départemental de l'école inclusive fait partie de l'équipe du service départemental de l'école inclusive dirigée par l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct.

Ses missions sont principalement axées sur l'accompagnement, l'appui et la formation des équipes pédagogiques afin de favoriser la scolarisation des élèves en situation complexe ou en risque de rupture de scolarisation.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique, mais il est conduit à assumer aussi des tâches administratives qui lui sont déléguées par l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et dans l'amélioration des pratiques professionnelles.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra

- Disposer de bonnes connaissances des spécificités des élèves présentant des troubles dont l'expression perturbe gravement la scolarisation et l'accès aux apprentissages
- Disposer d'une bonne connaissance du milieu scolaire ordinaire et des besoins éducatifs particuliers ainsi que des approches pédagogiques adaptées
- Faire preuve de bonnes qualités relationnelles et de communication orale et écrite
- Savoir réagir, s'adapter et anticiper face aux ressentis parfois anxiogènes et/ou violents des enfants concernés qui peuvent souffrir de troubles psychiatriques et/ou souffrances psychiques
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et inventivité permettant d'être force de proposition dans la gestion de situations particulières
- Savoir travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général, communiquer et partager des informations
- Faire preuve d'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Il est rattaché administrativement à la DSDEN

Missions

- Participer à la gestion des situations suivies par le groupe départemental d'appui à la scolarisation y compris en intervenant dans les classes
- Participer aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation de ces élèves
- Travailler en coordination avec les enseignants référents
- Travailler en partenariat avec les dispositifs médico-sociaux, de soin et/ou de prévention
- Proposer et aider à la mise en œuvre de modalités d'intervention « différentes » et « originales » afin de soutenir la scolarisation de certains élèves
- Participer aux actions de formation des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés liées à la personnalisation des parcours des élèves, ainsi qu'à celle des personnels accompagnants
- Participer aux actions de prévention dans le cadre du pôle ressource de l'équipe du Service départemental de l'École Inclusive
- Assurer la coordination de dossiers spécifiques sous l'autorité de l'IEN ASH

Contact :

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT RESSOURCE EDUCATION INCLUSIVE DISPOSITIF PIAL ET PAS

Profil :

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats possédant des compétences relatives à la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et des connaissances sur le handicap.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

L'enseignant ressource éducation inclusive, dispositif PIAL et PAS fait partie de l'équipe du service départemental de l'école inclusive dirigée par l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct.

Ce professeur des écoles spécialisé assure des missions d'appui au développement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) de l'académie de Toulouse. Il participe au déploiement et au bon fonctionnement des pôles d'appui à la scolarisation sur le département

Son action est coordonnée par l'Inspecteur ASH en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive, sous l'autorité de l'IA-DASEN.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra disposer :

- D'une bonne connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers
- D'une capacité à aider les personnels dans la mise en œuvre de parcours de formation des élèves handicapés
- D'une aptitude à travailler en équipe et de bonnes compétences relationnelles
- De bonnes compétences dans l'usage des outils numériques
- De bonnes compétences rédactionnelles et dans l'animation de réunions
- D'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Il est rattaché administrativement à la circonscription ASH

Missions :

- Aide au diagnostic et à l'établissement des besoins pour chaque PIAL/PAS
- Aide à l'organisation de l'aide humaine dans chacun des PIAL/PAS en concertation avec les services concernés
- Aide à l'animation du réseau des PIAL/PAS
- Formation des personnels des PIAL/PAS, dont les AESH
- Élaboration des comptes rendus des expérimentations et du tableau de bord
- Participation aux regroupements et formations animées par le CT-ASH

Contact

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

PROFESSEUR RESSOURCES « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA)

Profil

Ouvert aux enseignants spécialisés du premier degré prioritairement titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du CAPPEI ou équivalent le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, l'enseignant qui sera nommé le sera à titre provisoire avec engagement de se présenter aux diplômes requis durant les deux premières années d'exercice des fonctions.

Définition du poste

Au sein d'un réseau départemental, le professeur-ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA), exerce ses missions sur l'ensemble du département du Tarn-et-Garonne, sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct.

Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants et des équipes éducatives du 1^{er} et du 2nd degré. Une expérience d'enseignant spécialisé, de formateur, de conduite de projet serait profitable.

Son action est coordonnée par l'Inspecteur ASH en charge du Service Départemental de l'Ecole Inclusive, sous l'autorité de l'IA-DASEN

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Le candidat devra disposer :

- De bonnes qualités relationnelles, d'une capacité à travailler en équipe et d'un sens affirmé de l'organisation
- De bonnes capacités pour développer les démarches partenariales
- D'une capacité à travailler à l'intérieur de dispositifs souples
- Maîtriser l'informatique et les outils numériques notamment les ressources existantes pour les élèves avec des TSA
- De connaissances approfondies sur les élèves avec troubles du spectre autistique et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé
- D'une capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève
- De bonnes capacités d'analyse en lien avec des situations complexes

Temps de travail : Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).

Poste rattaché à la DSDEN du Tarn-et-Garonne, avec zone d'intervention sur l'ensemble du département

Missions

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.
- Il peut être amené à intervenir dans des situations d'urgence dans les établissements scolaires, notamment dans le cadre des situations d'élèves suivis par le GDAS
- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.
- Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Contact

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

PROFESSEUR RESSOURCE « TROUBLE DU NEURO-DEVELOPPEMENT » (TND) AUPRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE INCLUSIVE

Profil

Ouvert aux enseignants spécialisés du premier degré prioritairement titulaire du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du CAPPEI ou équivalent le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, l'enseignant qui sera nommé le sera à titre provisoire avec engagement de se présenter aux diplômes requis durant les deux premières années d'exercice des fonctions

Définition du poste

Au sein d'un réseau départemental, le professeur-ressource « trouble du neuro développement » (TND), valence difficultés comportementales, exerce ses missions sur l'ensemble du département du Tarn-et-Garonne, sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct.

Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants et des équipes éducatives du 1^{er} et du 2nd degré.

Poste rattaché à la DSDEN du Tarn-et-Garonne, avec zone d'intervention sur l'ensemble du département.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Le candidat devra disposer :

- De bonnes qualités relationnelles, d'une capacité à travailler en équipe et d'un sens affirmé de l'organisation
- De bonnes capacités pour développer les démarches partenariales
- D'une capacité à travailler à l'intérieur de dispositifs souples
- Maîtriser l'informatique et les outils numériques notamment les ressources existantes pour les élèves avec des TND, valence difficultés comportementales
- De connaissances approfondies sur les élèves avec troubles du neurodéveloppement et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé
- D'une capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève
- De bonnes capacités d'analyse en lien avec des situations complexes

Temps de travail : le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).

Poste rattaché à la DSDEN du Tarn-et-Garonne, avec zone d'intervention sur l'ensemble du département

Missions

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TND, plus précisément difficultés comportementales.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de l'élève.
- Il peut être amené à intervenir dans des situations d'urgence dans les établissements scolaires.
- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TND.
- Il intervient dans le cadre des formations sur les TND difficultés comportementales, inscrites au plan académique ou départemental de formation.
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Contact

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT REFERENT EN CHARGE DU SUIVI DE LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats possédant des compétences relatives à la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et des connaissances sur le handicap.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Référence : - Article L 112-2-1 du Code de l'Éducation

- Décret 2005-1752 du 30/12/2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Arrêté du 17/08/2006 relatif aux enseignants référents et leurs secteurs d'intervention
- Circulaire 2006-126 du 17/08/2006 relative à la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation

Les enseignants référents sont au service du « *projet personnalisé de scolarisation* » (PPS) pour chacun des élèves dont ils sont le référent.

Ils sont les garants de la continuité du parcours de formation de chaque élève en situation de handicap et la permanence des relations avec les élèves ou leurs parents ou leur représentant légal, ainsi qu'avec les « *équipes de suivi de la scolarisation* » (ESS) successives et « *l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation* » (EPE) tout au long du parcours de formation de l'élève. Ils veillent à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements que l'élève est amené à fréquenter.

Ils travaillent sous l'autorité de l'IEN ASH qui assure le pilotage départemental. Ils agissent en liaison avec les IEN de circonscription et les chefs d'établissement, lesquels sont garants du suivi de la scolarité.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra :

- Posséder de bonnes qualités relationnelles
- Disposer de connaissances approfondies des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Faire preuve de rigueur et d'organisation
- Être ouvert aux démarches partenariales et au travail en équipe
- Savoir travailler à l'intérieur de dispositifs souples
- Maîtriser l'informatique et les outils numériques.
- Faire preuve d'une grande disponibilité (contraintes horaires afférentes aux missions qui incombent à un enseignant qui n'est plus devant élèves)

Leur secteur d'intervention est arrêté annuellement par le DASEN. Il comprend des écoles, des établissements du second degré, public et privé implantés sur le territoire défini et des établissements sanitaires et médico-sociaux. Ils peuvent être amenés à suivre la scolarisation à domicile.

Missions

Les missions exercées s'inscrivent dans différents axes :

- Accueil, d'information et d'aide à la constitution du dossier de « demande de PPS » formulée par l'élève handicapé, ses parents ou son représentant légal
- Programmation, conduite et rédaction des comptes rendus, relevés des échanges au sein de l'équipe de suivi de la scolarisation – (ESS)
- Information de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et d'expertise dans l'accompagnement des dossiers et/ou leur analyse en qualité de représentant de l'éducation nationale
- Travail en collaboration avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les chefs d'établissement et les directeurs d'ESMS afin de contribuer au suivi de la mise en œuvre du PPS
- Organisation en concertation avec les coordonnateurs AESH des modalités de l'accompagnement de l'élève lorsque celui-ci bénéficie d'une notification pour un accompagnement humain
- Participation au recrutement et à la formation des AESH
- Suivi des dotations de matériel pédagogique, en concertation avec le service de coordination de l'APADHE et MPA et la Direction des Affaires Financières Générales de la DSDEN de Tarn et Garonne
- Participation aux réunions de coordination organisées par l'IEN-ASH, en charge du Service Départemental Ecole Inclusive qui pilote les missions des enseignants référents du département.
- Contribution à la tenue du tableau de bord académique (AGESH) et aux retours d'enquêtes nationales, académiques ou départementales concernant les élèves en situation de handicap, les AESH et l'école inclusive.

Contact :

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

COORDONNATEUR D'UNE UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN COLLEGE, LYCEE ET LYCEE PROFESSIONNEL

Profil

Ouvert prioritairement aux enseignants titulaires du CAPPEI ou équivalent :

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats possédant des compétences relatives à la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et des connaissances sur le handicap.

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Référence : circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015

Le dispositif d'ULIS est co-piloté conjointement par l'IEN ASH, en charge du Service Départemental de l'Ecole Inclusive et le chef d'établissement.

Le coordonnateur est membre à part entière de l'établissement, il fait partie de l'équipe pédagogique et participe à l'équipe de suivi de la scolarisation des élèves dont il a la charge.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra :

- posséder de bonnes qualités relationnelles
- disposer de connaissances approfondies des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- faire preuve de rigueur et d'organisation
- être ouvert aux démarches partenariales et au travail en équipe
- savoir travailler à l'intérieur de dispositifs souples
- maîtriser l'informatique et les outils numériques.

Les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré affectés dans les ULIS du second degré sont de 21 heures (décret n°2014-940 du 20 août 2014).

Missions

Ses missions s'organisent autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;

Le coordonnateur de l'Ulis est un spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap, donc de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. Son expertise lui permet d'analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves. Sa première mission est, dans le cadre horaire afférent à son statut, une mission d'enseignement visant à proposer aux élèves en situation de handicap, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap.

Il devra donc mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.

- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;

L'enseignant coordonnateur organise le travail des élèves en situation de handicap dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). A ce titre, il doit coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe et coordonner les accompagnements humains.

- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource ;

L'enseignant coordonnateur est dans l'établissement, une personne ressource indispensable, en particulier pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'Ulis, afin de les aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires.

Il devra tenir à jour le tableau de bord afférent et fournira chaque année un compte rendu d'activité.

En lycée professionnel, il devra rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

Contact

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT ANIMATEUR COORDONNATEUR DU DISPOSITIF RELAIS DE BASSIN

Profil

Pour assurer ces missions, l'enseignant devra posséder de fortes capacités relationnelles, une organisation stricte et être en mesure de mettre en œuvre une pédagogie adaptée aux élèves en difficulté.

Définition du poste

L'enseignant interviendra dans les collèges du bassin pour prendre en charge de petits groupes d'élèves dont les difficultés peuvent les conduire à entrer dans un processus de décrochage scolaire.

Il réalisera les diagnostics de ces difficultés et établira un programme de travail conjointement avec les équipes éducatives et les équipes de direction.

Le cas échéant, il établira des collaborations avec les travailleurs sociaux.

Il organisera les activités de l'aide-éducateur placé sous sa responsabilité.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

L'enseignant devra être en mesure d'établir un bilan des difficultés rencontrées à partir duquel il construira un programme de travail.

Il devra posséder une bonne connaissance du système éducatif.

Il lui faudra partager les diagnostics et les opérations mises en œuvre avec les équipes des collèges dans lesquels il interviendra.

Missions

L'animateur assurera la préparation et la mise en œuvre du projet pédagogique avec la direction du collège auquel est rattaché le dispositif ainsi qu'avec l'IEN.IO.

Il contribuera à expliciter les objectifs et les fonctionnements du dispositif aux établissements du bassin.

Pour chaque élève, il réalisera un diagnostic des difficultés cognitives et comportementales et établira un programme de remédiation.

Il réalisera un bilan individualisé de ses interventions afin d'optimiser le parcours ultérieur de chaque élève.

Il organisera le programme des interventions dans les collèges du bassin en collaboration avec le principal du collège de rattachement.

Il assurera entre cinq et quinze heures d'enseignement devant les élèves et, le cas échéant, coordonnera les activités des autres intervenants du dispositif.

Il veillera à transmettre aux établissements des informations nécessaires pour qu'ils contribuent à la progression et à l'intégration des élèves.

Il recevra les familles des élèves qu'il prendra en charge.

Il contribuera à rétablir le lien entre les équipes éducatives, les élèves et les familles.

Il participera aux activités de gestion des moyens afférents au dispositif.

Contact

IEN-IO

ienio82@ac-toulouse.fr

RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT A L'UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DE LA MAISON D'ARRET DE MONTAUBAN

Définition du poste

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN du Tarn et Garonne et sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'unité pédagogique régionale de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ASH en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive, l'enseignant RLE assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice (et de la convention interrégionale signées par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse) l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice. Il contribue ainsi en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

Description de la fonction

- Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organisation et pilotage du service d'enseignement dans l'ULE en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueil et évaluation des entrants dans le cadre du parcours arrivant.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation, notamment pour les personnes en difficulté de maîtrise de la langue et proposition de parcours de formation.
- Organisation des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, d'un enseignement adapté et individualisé notamment pour les moins de 25 ans, les personnes sans diplôme, sont souvent sur les niveaux infra VI, VI, et de plus en plus V. Des cours de Français langue étrangère complètent l'offre.
- Organisation des actions de formation professionnelle en lien avec le service de la formation professionnelle, les prestataires de la formation avec préparation des certifications.
- Organisation et accompagnement de l'enseignement à distance en lien avec les universités, le CNAM... et accompagnement des parcours VAE.
- Organisation des examens du niveau VI et V en particulier mais jusqu'au niveau I possiblement.
- Mise en œuvre de la dotation horaire et du budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Compte rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Pilotage de l'équipe des vacataires de l'ULE.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

Conditions de recrutement d'un professeur titulaire

Poste de professeur des écoles avec mission de responsable local de l'enseignement.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI (ou équivalent).

La titularisation pourra être effective, après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire

La préparation du CAPPEI est fortement recommandée, en principe lors de la seconde année d'exercice si l'enseignant n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé.

Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

Modalités de recrutement

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement l'IEN ASH chargé de d'inspection en milieu pénitentiaire représentant l'inspectrice d'académie, la responsable de l'UPR et le directeur de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.

Compétences souhaitées

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.

(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU, licence, master...), modulaire (Français Langue Étrangère, lutte contre l'illettrisme...).

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).

- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.
- Capacité à traiter des éléments statistiques.
- Capacité d'organisation et de coordination.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.
- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.
- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelles.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté, capacité de distanciation.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 21 heures plus 108 heures annualisées en hors face à face. Extension possible du service en heures supplémentaires pour les besoins du service et avec l'accord de l'enseignant et de l'UPR.

Décharge hebdomadaire d'enseignement pour assurer les missions de RLE

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire et indemnité de RLE (sous conditions).

Candidature

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le DASEN du Tarn et Garonne, avec l'avis de l'IEN de secteur ou l'IEN ASH en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive.

Des candidatures académiques sont possibles à retourner à Monsieur le DASEN du Tarn et Garonne, munies de l'avis du DASEN du département d'origine et de l'IEN, avec copies à la Directrice de l'UPR. Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec avis favorables.

Contacts

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive : iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT A L'UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DE LA MAISON D'ARRET DE MONTAUBAN

Définition du poste

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN du Tarn et Garonne et de l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier, le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement, l'enseignant assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice (et de la convention interrégionale signées par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse) l'accompagnement et la formation des personnes placées sous-main de justice. Il contribue comme en milieu ordinaire à l'élévation du niveau de la personne et à sa qualification par tous moyens. Il contribue aussi, dans le cadre de l'équipe de l'ULE et en partenariat, dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

Description de la fonction

- Contribution au repérage des personnes en difficulté de lecture par bilan lecture spécifique.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation en lien avec le RLE.
- Enseignement adapté et individualisé notamment pour les jeunes majeurs de moins de 21 ans et les moins de 25 ans, pour les personnes sans diplôme, sur les niveaux infra VI, VI, V essentiellement, dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme et en français langue étrangère.
- Accompagnement des apprenants de l'enseignement à distance notamment pour les niveaux IV et plus
- Participation à l'organisation des examens du niveau V au niveau I
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR
- Participation aux réunions pédagogiques et de service dans l'établissement pénitentiaire.
- Contribution au développement et à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.

Conditions de recrutement

Poste de professeur des écoles spécialisé.

Possibilité de candidater sans être titulaire d'une certification de spécialité mais à compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI.

La titularisation pourra être effective, après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire

La préparation du CAPPEI est fortement recommandée, en principe lors de la seconde année d'exercice si l'enseignant n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé.

Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

Modalités de recrutement

Les enseignants dont la candidature a été retenue, sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement la responsable de l'UPR, l'IEN ASH chargé de d'inspection en milieu pénitentiaire, le directeur de l'établissement pénitentiaire. Le responsable local de l'enseignement pourra être invité.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.

Compétences souhaitées

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.

(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU..), modulaire (Français Langue Étrangère, lutte contre l'illettrisme...).

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au fort turnover des apprenants...).

- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.

- Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet éducatif. Capacité à travailler en partenariats.

- Capacité d'organisation. Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.

- Esprit d'initiative et d'ouverture.

- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 21 heures plus 108 heures annuelles en hors face à face.
Extension possible du service en heure supplémentaire sur la semaine voire durant les congés scolaires selon les besoins du service et sur la base du volontariat de la personne.
L'emploi du temps journalier, hebdomadaire et annuel prend en compte les contraintes de la détention.
Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Candidature

Le recrutement est ouvert sur un plan départemental.
Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le DASEN du Tarn et Garonne sous couvert de l'IEN ASH, en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive ou de l'IEN de secteur, munies de son avis hiérarchique.
Des candidatures académiques sont possibles à envoyer à Monsieur le DASEN du Tarn et Garonne sous couvert du DASEN du département d'origine, munies de l'avis hiérarchique du DASEN et de l'avis pédagogique de l'IEN ASH-SDEI. Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec double avis favorable.

Contacts

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive: iensdei.ia82@ac-toulouse.fr
Responsable local de la maison d'arrêt de Montauban : rie.ma-montauban@justice.fr

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT SANITAIRE

Profil du poste

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou diplôme équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

L'enseignant exerce ses missions d'enseignement au sein de l'hôpital de jour de Montauban. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, DASEN, et de l'IEN ASH en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive. Il exerce sous l'autorité fonctionnelle du médecin coordonnateur de spécialité, avec délégation au médecin responsable de l'unité fonctionnelle au sein de chaque secteur de psychiatrie infanto juvénile au sein de l'unité d'enseignement

Compétences souhaitées et contraintes du poste

- connaissance des approches pédagogiques adaptées
- connaissance du milieu scolaire ordinaire et des besoins éducatifs particuliers
- connaissance des spécificités des élèves présentant des troubles dont l'expression perturbe gravement la scolarisation et l'accès aux apprentissages
- capacité à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
- capacité d'adaptation face aux différents interlocuteurs
- capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire en affirmant de façon constructive son identité professionnelle et son appartenance à l'éducation nationale
- capacité à réagir, à s'adapter et à anticiper face aux ressentis parfois anxiogènes et/ou violents des enfants concernés qui peuvent souffrir de troubles psychiatriques et/ou souffrances psychiques
- capacité de repérage et de prise en compte des difficultés qui entravent l'adaptation scolaire et l'efficience dans les apprentissages
- curiosité intellectuelle et inventivité permettant d'être force de proposition dans la gestion de situations particulières
- aisance dans la relation
- capacité d'écoute et de communication

L'exercice professionnel impose une discrétion professionnelle.

Missions

- Élaborer pour chaque élève un projet scolaire en coopération avec les professionnels des structures, projet éventuellement en lien avec le PPS ;
- Amener chaque élève pris en charge à une activité cognitive et scolaire correspondant à son âge et à ses potentialités dans le cadre du socle commun et des programmes scolaires en vigueur ;
- Préparer et organiser, dans le cadre d'une scolarisation partagée, le suivi scolaire en lien avec les enseignants concernés ainsi que, si besoin, l'enseignant référent ;
- Favoriser le retour de l'élève vers une scolarisation en milieu ordinaire.

Contact :

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU DISPOSITIF INNOVANT A LA SEGPA DE VALENCE D'AGEN

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou diplôme équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année

Définition du poste

Ce dispositif innovant est co-piloté conjointement par l'IEN ASH en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive et le chef d'établissement.

Le coordonnateur est membre à part entière de l'établissement, il fait partie de l'équipe pédagogique.

Le dispositif innovant a pour objet de faire évoluer la structure actuelle afin de mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves et aux attentes des familles en posant comme principe de base la scolarisation dans les classes ordinaires du collège.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Le candidat devra :

- posséder de bonnes qualités relationnelles ;
- disposer de connaissances approfondies des dispositifs institutionnels et des problématiques de la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire ou dans le champ du handicap risquant d'obérer l'acquisition des compétences et connaissances visées au cycle de consolidation ;
- faire preuve de rigueur et d'organisation ;
- être ouvert aux démarches partenariales et au travail en équipe ;
- savoir travailler à l'intérieur de dispositifs souples ;
- maîtriser l'informatique et les outils numériques.

Missions

- Accompagner les élèves dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en pratiquant une démarche inclusive
- Accompagner les professeurs dans la prise en compte des élèves à besoins particuliers et dans la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques
- Impulser et conduire, en groupe de besoins, en co-intervention au sein des classes du collège ou en regroupement, des projets favorisant le renforcement et la stabilisation des compétences des élèves, dans les différents champs disciplinaires
- Aider à l'analyse des évaluations de fin de cycle et à l'élaboration du projet d'orientation
- Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires,
- Assurer la coordination du dispositif sur le collège et le suivi des élèves à besoins particuliers ;
- Favoriser la participation des élèves de la SEGPA inclusive aux activités pédagogiques, éducatives dans les classes ;
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique ;
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que le partenariat avec le professeur du secteur professionnel ;
- Assurer le suivi de la préparation des élèves à une certification qualifiante (DNBpro, CFG) ;
- Tenir à jour un tableau de bord afférent et fournir chaque année un compte rendu d'activité.

Contact

IEN ASH en charge du service départemental de l'école inclusive

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT CHARGE DE LA SCOLARITE DES ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A) ET/OU NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

Profil

Certification complémentaire FLS et/ou formation souhaitée en FLE (à défaut formation en langues vivantes).
Expérience dans la prise en charge pédagogique des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).

Définition du poste

Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.
Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il relève, l'enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants accueille, selon les besoins, les élèves nouvellement arrivés en France. Il sera aussi une personne ressource pour les enseignants du département accueillant le public considéré. L'action des enseignants inscrits dans ce dispositif est coordonnée par l'inspecteur responsable de ce dossier.

Compétences souhaitées et caractéristiques du poste

Les compétences attendues sont :

- Mettre en œuvre des qualités relationnelles (sens de l'écoute, du contact, diplomatie, patience) avec les collègues et les familles, savoir communiquer avec un public multiculturel.
- Connaître les compétences et les niveaux du CECRL qui servira de référence aux apprentissages et aux évaluations, connaître la certification Delf.
- Posséder une connaissance des spécificités du public accueilli et des différents partenaires
- Être capable de travailler en équipe (pédagogique et partenaires extérieurs).
- Être capable d'évaluer le niveau scolaire des élèves accueillis, de mettre en œuvre une pédagogie adaptée aux besoins d'un public très hétérogène et d'effectuer le suivi de parcours individualisés.
- Savoir utiliser les nouvelles technologies.

Les postes sont implantés dans les écoles suivantes :

- Ecole Pierre Chabré à Moissac
- École du Sarlac à Moissac pour 50% et en itinérance pour 50%
- Ecole du Centre à Montauban
- École Marcel Guerret à Montauban pour 50% et école de Nègrepelisse pour 50%
- Ecole Buisson à Montauban pour 2/3 du temps de travail et à l'espace d'accueil DSDEN 82 pour 1/3
- Ecole La rose des vents à Monclar de Quercy
- Coordination départementale basée à la DSDEN 82

Missions :

- Favoriser l'accueil et l'inclusion scolaire des élèves allophones arrivés depuis moins d'un an sur le territoire français.
- Jouer un rôle d'enseignant ressource et d'accompagnement des collègues enseignants qui accueillent de nouveaux arrivants (conseil, production et mutualisation d'outils et action de formation ou d'information).
- Enseigner le Français comme Langue Seconde au sein de l'UPE2A ou en itinérance (soutien linguistique).
- Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d'informations entre le dispositif et les classes ordinaires.
- Proposer, en lien avec la classe ordinaire, un projet individuel pour chaque élève sous forme du document académique du CASNAV de Toulouse « prise en charge des EANA »
- Évaluer les progrès de l'élève en s'appuyant sur le CECRL et le socle commun.
- Rencontrer les familles et/ou les tuteurs et partenaires.
- Veiller, lors du passage entre le 1er et le 2nd degré, au suivi en UPE2A si nécessaire.
- Organiser l'inscription des EANA au Diplôme d'Études en Langue Française, DELF en milieu scolaire.
- Renseigner les enquêtes qui permettent de réajuster le dispositif en fonction des besoins du terrain
- Participer aux réunions du groupe départemental EANA/EFIV.

Missions spécifiques à la coordonnatrice EANA départementale :

- Procéder à l'évaluation de positionnement en langue d'origine des élèves allophones.
- Collaborer avec les services de la DSDEN.
- Travailler en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et les collectivités territoriales.
- Être une personne ressource départementale (évaluation diagnostique, conseil aux équipes, proposition et élaboration d'outils, pôle ressource de circonscription, pôle ressource SDEI, GDAS)
- Répondre aux différentes enquêtes (départementales, académiques et nationales).
- Élaborer un bilan d'activités annuel pour les IEN en charge du dossier et de la circonscription.
- Participation aux formations départementales.
- Représentation du CASNAV au niveau du département.

Contact :

IEN en charge de la mission EANA iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT CHARGE DE LA SCOLARITE DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

Profil

Certification complémentaire FLS et/ou formation souhaitée en FLE (à défaut formation en langues vivantes).
Expérience dans la prise en charge pédagogique des élèves à besoins éducatifs particuliers du cycle 1 au cycle 3.

Définition du poste

Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il relève, l'enseignant EFIV accompagne, selon les besoins, les élèves EFIV scolarisés dans les écoles élémentaires de la circonscription. L'enseignant ressource EFIV dispose de compétences importantes en matière de différenciation pédagogique car il s'adresse souvent à un public en grand décalage scolaire du fait de son parcours non linéaire ; par son expertise pédagogique, il soutient la scolarisation et propose des conseils, ressources et outils spécifiques aux équipes enseignantes. Il peut co-intervenir au sein de la classe.

Compétences souhaitées et caractéristiques du poste

Les compétences attendues sont :

- Mettre en œuvre des qualités relationnelles (sens de l'écoute, du contact, diplomatie, patience) avec les collègues et les familles, savoir communiquer avec un public multiculturel.
- Être capable de travailler en équipe (pédagogique et partenaires extérieurs).
- Être capable d'évaluer le niveau scolaire des élèves accueillis.
- Connaître des méthodes pédagogiques innovantes adaptées au public, notamment dans l'enseignement de la maîtrise de la langue auprès d'enfants (et d'élèves d'âge de cycle 3) non lecteurs.
- Être en capacité d'adapter son enseignement à des élèves au degré d'acculturation hétérogène et en fracture avec le monde scolaire.
- Savoir mettre en œuvre des évaluations adaptées et des parcours individualisés.
- Savoir utiliser les nouvelles technologies.

Les postes sont implantés dans les écoles suivantes :

- Ecole Jean Moulin à Montauban
- Circonscription de Castelsarrasin
- Coordination départementale basée à la DSDEN 82

Missions

- Favoriser la scolarisation des élèves EFIV en milieu ordinaire par la collaboration avec les équipes enseignantes, et la conduite d'actions de soutien et de consolidation dans le premier degré
- Procéder à l'évaluation de positionnement des élèves EFIV (outils d'évaluation du LIEN)
- Conseiller sur les choix des supports d'activité, proposer des ressources et exploiter les outils numériques
- Aider les enseignants à élaborer pour chaque élève un projet individuel et en assurer le suivi
- Favoriser, dans le cadre de la continuité des apprentissages, le passage et le suivi des élèves de l'élémentaire vers le collège
- Apporter un soutien aux EFIV par petits groupes de besoins ou en co-intervention, principalement en maîtrise de la langue
- S'inscrire dans un travail d'équipe avec des temps réguliers de concertation, de régulation, de mutualisation (des outils et ressources) afin de construire des projets individualisés, de concevoir et de mettre en œuvre des conditions susceptibles d'améliorer la fréquentation et les résultats scolaires.
- Assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs et les familles (mise en place et valorisation du livret scolaire et du LIEN).
- Participer aux réunions du groupe départemental EANA/EFIV.

Missions spécifiques de la coordonnatrice EFIV départementale

- Collaborer avec les services de la DSDEN, notamment pour les demandes d'IEF.
- Travailler en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et les collectivités territoriales.
- Être une personne ressource départementale (évaluation diagnostique, conseil aux équipes, proposition et élaboration d'outils, pôle ressource de circonscription, pôle ressource SDEI, GDAS).
- Suivre les différentes enquêtes (départementales, académiques et nationales).
- Être une personne ressource pour l'IEN en charge du dossier, ainsi que l'IEN de la circonscription d'accueil sur les choix stratégiques à déployer et les représenter en tant que de besoin.
- Élaborer un bilan d'activités annuel pour les IEN en charge du dossier et de la circonscription.
- Participation aux formations départementales.
- Représentation du CASNAV au niveau du département.

Contact

IEN en charge de la mission EFIV iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT CHARGE DE LA SCOLARITE DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA) ET D'ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

Profil

Certification complémentaire FLS et/ou formation souhaitée en FLE (à défaut formation en langues vivantes).
Expérience dans la prise en charge pédagogique des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
Expérience dans la prise en charge pédagogique des élèves à besoins éducatifs particuliers du cycle 1 au cycle 3.

Définition du poste

Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription du premier dont il relève lorsqu'il intervient dans une école. L'action de l'enseignant inscrit dans ce dispositif est coordonnée par l'IEN responsable de ce dossier.

L'enseignant ressource dispose de compétences importantes en matière de différenciation pédagogique car il s'adresse souvent à un public en grand décalage scolaire du fait de son parcours non linéaire ; par son expertise pédagogique, il soutient la scolarisation et propose des conseils, ressources et outils spécifiques aux équipes enseignantes. Il peut co-intervenir au sein de la classe.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

- Mettre en œuvre des qualités relationnelles (sens de l'écoute, du contact, diplomatie, patience) avec les - collègues et les familles, savoir communiquer avec un public multiculturel.
- Connaître les compétences et les niveaux du CECRL qui servira de référence aux apprentissages et aux évaluations pour les EANA., connaître la certification Delf.
- Connaître des méthodes pédagogiques innovantes adaptées au public, notamment dans l'enseignement de la maîtrise de la langue auprès d'enfants (et d'élèves d'âge de cycle 3) non lecteurs.
- Être en capacité d'adapter son enseignement à des élèves au degré d'acculturation hétérogène et en fracture avec le monde scolaire.
- Être capable d'évaluer le niveau scolaire des élèves accueillis et savoir mettre en œuvre des évaluations adaptées et des parcours individualisés.
- Posséder une connaissance des spécificités du public accueilli et des différents partenaires.
- Être capable de travailler en équipe (pédagogique et partenaires extérieurs).
- Savoir s'adapter à des contextes divers, accepter la contrainte de la mobilité.
- Savoir utiliser les nouvelles technologies.

L'enseignant(e) EANA-EFIV dispense :

- À mi-temps, un enseignement de Français Langue de Scolarisation (FLSco) aux EANA admis à l'école élémentaire en itinérance sur la circonscription de Montauban ASH et sur le secteur Sud de la circonscription de Castelsarrasin..
- À mi-temps un accompagnement des élèves EFIV qui rencontrent des difficultés spécifiques d'apprentissage. à l'école Jean Moulin de Montauban.

Missions :

- Favoriser l'accueil et l'inclusion scolaire des élèves allophones arrivés depuis moins d'un an sur le territoire français.
- Jouer un rôle d'enseignant ressource et d'accompagnement des collègues enseignants qui accueillent de nouveaux arrivants
- Enseigner le Français comme Langue Seconde en itinérance (soutien linguistique).
- Proposer, en lien avec la classe ordinaire, un projet individuel pour chaque élève sous forme de document académique du CASNAV de Toulouse « prise en charge des EANA » tenant compte du parcours antérieur de l'enfant (qu'il ait été ou non scolarisé dans le pays d'origine).
- Évaluer les progrès de l'élève en s'appuyant sur le CECRL et le socle commun.
- Organiser l'inscription des EANA au Diplôme d'Etudes en Langue Française, DELF en milieu scolaire.
- Renseigner les enquêtes qui permettent de réajuster le dispositif en fonction des besoins du terrain susceptibles d'évolutions.
- Favoriser la scolarisation des élèves EFIV en milieu ordinaire par la collaboration avec les équipes enseignantes, et la conduite d'actions de soutien et de consolidation dans le premier degré
- Procéder à l'évaluation de positionnement des élèves EFIV (outils d'évaluation du LIEN)
- Conseiller sur les choix des supports d'activité, proposer des ressources et exploiter les outils numériques
- Aider les enseignants à élaborer pour chaque élève un projet individuel et en assurer le suivi
- Favoriser dans le cadre de la continuité des apprentissages, le passage et le suivi des élèves de l'élémentaire vers le collège
- Apporter un soutien aux EFIV par petits groupes de besoins ou en co-intervention, principalement en maîtrise de la langue.
- Assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs et les familles (mise en place et valorisation du livret scolaire et du LIEN).

- S'inscrire dans un travail d'équipe avec des temps réguliers de concertation, de régulation, de mutualisation (des outils et ressources) afin de construire des projets individualisés, de concevoir et de mettre en œuvre des conditions susceptibles d'améliorer la fréquentation et les résultats scolaires.
- Rencontrer les familles et/ou les tuteurs et partenaires.
- Veiller, lors du passage entre le 1er et le 2nd degré, au suivi en UPE2A si nécessaire.
- Participer aux réunions du groupe départemental EANA/EFIV.

Contact :

IEN en charge des missions EANA et EFIV

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

DIRECTEUR REFERENT DEPARTEMENTAL

Profil

Le référent doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence.

Définition du poste

Le directeur référent participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.). Il participe également à l'animation du groupe départemental des directrices et des directeurs du département.

Il est placé sous l'autorité de l'adjoint au DASEN et est rattaché administrativement à la DSDEN

Compétences et contraintes du poste

Ce poste requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Il requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École.
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction.
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et à la gestion des groupes.
- Pouvoir prévenir et / ou réguler les conflits.
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion.
- Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord.

- Impulser et participer à l'élaboration d'outils à destination des directeurs du département.

La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

Missions

- Être personne ressource pour les directeurs du département
- Accompagner et former les jeunes directeurs et directrices
- Contribuer à la formation continue des directeurs et directrices en lien avec l'IEN en charge de cette mission.
- Centraliser et organiser les diverses ressources : valise du directeur et lettre hebdomadaire
- Animer des groupes d'échange de pratiques en prenant appui sur des thématiques identifiées par les directeurs et directrices avec la validation des IEN
- Participer au groupe départemental d'appui à la scolarisation pour apporter son concours à l'analyse des situations
- Apporter, missionné par les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux directeurs dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon...
- Suivre ou en mettre en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats ;
- Recueillir les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire

Contact :

A-DASEN

iena82@ac-toulouse.fr

Profil

Ouvert prioritairement aux directeurs inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs.

Définition du poste

Le profilage du poste de direction résulte des spécificités importantes de l'école :

- La taille de la structure, le nombre d'élèves et d'enseignants, les caractéristiques du public scolaire accueilli imposent une importante capacité d'organisation et de vigilance.
- La disponibilité à l'égard des parents d'élèves est à l'échelle du nombre de familles.
- Selon le territoire considéré, une connaissance des dispositifs de l'éducation prioritaire et de la Politique de la Ville sera appréciée.
- Avoir des qualités de disponibilité, d'écoute et de communication.

Le directeur exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne et sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Compétences et contraintes du poste

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école, dans le protocole du 10 mai 2006 et la note de service n°2006-104 du 21 juin 2006. Il lui sera demandé de :

- Assurer un pilotage pédagogique qui suscite l'adhésion de son équipe et garantisse le bon fonctionnement de l'école.
- Posséder une solide connaissance de la politique éducative dans ses diverses dimensions, en particulier le socle commun et la scolarisation des élèves handicapés.
- Posséder une solide connaissance de la réglementation notamment en matière de responsabilité et sécurité.
- Être capable de conduire des projets, de fixer et suivre des priorités (en particulier dans le cadre du projet d'école) en fédérant l'ensemble des personnels.
- Être capable d'améliorer la fluidité des parcours d'élèves et de mettre en cohérence les différents dispositifs d'aide.
- Maîtriser les outils numériques de gestion de l'école (Base élèves...) et de communication (Internet, messagerie).
- Posséder des capacités de communication dans les relations internes et externes, une aptitude à la conduite de réunion ainsi qu'à la gestion de conflit.
- Savoir rendre compte à l'IEC avec loyauté.

Missions

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- Assurer les actes administratifs d'une structure importante.
- Veiller à la sécurité des élèves.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, autres acteurs...

La liste des écoles concernées est disponible en annexe 4 - informations générales

DIRECTEUR – DISPOSITIF ECOLE "EMILE" ANGLAIS

Profil :

Ouvert prioritairement aux directeurs exerçant à temps plein, habilités et/ou titulaires de la certification complémentaire DNL en anglais ou préparant celle-ci. Les candidats doivent attester d'une capacité à organiser et à développer l'EMILE – anglais au sein de l'école

Définition du poste :

La mission de directeur d'école EMILE impose, au-delà des missions qui incombent à tous les directeurs, de s'attacher à faire vivre le projet d'école axé sur le fonctionnement en dispositif EMILE. Le projet cible un usage quotidien de l'anglais à raison d'au moins 4 heures par semaine organisées comme suit : 1h30 d'enseignement de la LVE à laquelle s'ajoutent les interactions quotidiennes (accueil en classe, consignes, expression des besoins) et un renforcement dans les DNL (disciplines non linguistiques) choisies en équipe. Sa mise en place s'adosse à une formation spécifique (animations pédagogiques et formation continue)

Le directeur exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne et sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Compétences et contraintes du poste

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école, dans le protocole du 10 mai 2006 et la note de service n°2006-104 du 21 juin 2006.

Il est attendu des candidats un niveau « utilisateur » (B1/B2 sur l'échelle du CECRL). Leur expérience de classe doit inclure l'enseignement de cette langue en démarche actionnelle.

Un intérêt, des connaissances, et une réflexion sur les dispositifs LVE + DNL sont attendus.

La mise en œuvre et la réussite de ce dispositif reposent sur une capacité à se questionner, sur une organisation sérieuse et sur une bonne communication en équipe, avec les familles, et les formateurs.

Lieu d'implantation :

- Ecole primaire G. Sand à Montauban : l'école accueille des élèves sur trois classes, de la petite section au CM2. Depuis plusieurs années conformément au projet d'école les élèves bénéficient d'un renforcement en éveil aux langues en maternelle, puis en anglais aux cycles 2 et 3, avec l'appui d'une assistante étrangère deux jours par semaine en co-intervention

- Ecole élémentaire Pierre Bonhure à Montbeton : l'école a reçu le label Euroscol en 2021 pour son ouverture sur l'Europe et son engagement dans l'enseignement de l'anglais. Cette école de 12 classes porte également un projet Erasmus + jusqu'en 2027 permettant l'organisation de mobilités à l'étranger pour les enseignants, le personnel éducatif et les élèves. Les élèves des cycles 2 et 3 bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais au travers de disciplines non linguistiques avec l'appui d'une assistante étrangère deux jours par semaine en co-intervention.

Missions

- Animer des réunions visant la définition des domaines d'enseignement dispensés en anglais, la production d'outils de classe, de cycle et d'école – séquences, progression, programmation par exemples
- Piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces enseignements
- Impulser une liaison au sein du cycle 3
- Organiser le service de l'assistant en langues vivantes étrangères en partenariat avec la CPD LVE
- Organiser la tenue éventuelle des « ateliers causons »
- Organiser, développer des projets
- Faire connaître ces modalités d'enseignement aux familles et aux partenaires
- Animer des réunions partenariales visant l'élaboration de projets portant l'ouverture à l'international

Contact

IEEN Montauban centre ienmtb1@ac-toulouse.fr

DIRECTION ECOLE MARCEL GUERRET MISSION FORMATION INITIALE

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAFIPEMF et inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année.

Définition du poste

Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école, dans le protocole du 10 mai 2006 et la note de service n°2006-104 du 21 juin 2006.

Il exerce ses activités, au sein de l'école Marcel Guerret à Montauban, avec une décharge de direction complète, sous l'autorité de l'ADASEN et de l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Compétences et contraintes du poste

- Assurer un pilotage pédagogique qui suscite l'adhésion de son équipe et garantit le bon fonctionnement de l'école.
- Posséder une solide connaissance de la politique éducative dans ses diverses dimensions, en particulier le socle commun.
- Posséder une solide connaissance de la réglementation notamment en matière de responsabilité et sécurité.
- Être capable de conduire des projets, de fixer et suivre des priorités (en particulier dans le cadre du projet d'école) en fédérant l'ensemble des personnels.
- Être capable d'améliorer la fluidité des parcours d'élèves et de mettre en cohérence les différents dispositifs d'aide.
- Maîtriser les outils numériques de gestion de l'école (Base élèves...) et de communication (Internet, messagerie).
- Posséder des capacités de communication dans les relations internes et externes, une aptitude à la conduite de réunion ainsi qu'à la gestion de conflit.
- Savoir rendre compte à l'IEN avec loyauté.

Missions

- Assurer le pilotage pédagogique de l'équipe enseignante et la coordination de l'ensemble des personnels intervenant à l'école, pour garantir les cohérences et la continuité éducative.
- Assurer les actes administratifs d'une structure importante.
- Veiller à la sécurité des élèves.
- Entretenir des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, autres acteurs...
- Animer le collège des PEMF et coordonner leurs réflexions en lien avec l'ADASEN et le CPD formation
- Coordonner le suivi des PES en travaillant de concert avec les PEMF
- Travailler en collaboration étroite avec l'INSPE sur la formation initiale des étudiants MEEF et des PES.
- Conseiller et apporter son expertise de formateur auprès du ADASEN et du CPD formation en ce qui concerne plus particulièrement la formation initiale
- Concevoir et animer des formations à destination des enseignants néo titulaires, expérimentés et des formateurs
- Avoir des qualités de disponibilité, d'écoute et de communication.

Contact

ADASEN iena82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT - ACCUEILLIR ET SCOLARISER DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Profil :

Enseignant exerçant à temps-complet, possédant une solide expérience en école maternelle, disposant d'une grande disponibilité et de fortes capacités relationnelles.

Définition du poste :

Circulaire 2012-202 du 18/12/2012 parue au BO n°3 du 15/01/2013

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription du premier degré,

L'action de l'enseignant en charge d'une classe d'enfants de moins de trois ans est coordonnée par le directeur de l'école.

Compétences souhaitées et caractéristique du poste :

- Posséder une connaissance approfondie des différentes phases du développement physiologique et psychologique de l'enfant de cette classe d'âge.
 - Posséder des connaissances quant à la réglementation spécifique de l'école maternelle.
 - Posséder des connaissances des différents partenaires et structures impliqués dans l'accueil et le suivi des très jeunes enfants.
 - Posséder des connaissances dans la pédagogie du langage et de la motricité (globale et fine), adaptée aux jeunes enfants.
 - Être capable d'élaborer et de développer des projets avec les structures d'accueil de la petite enfance.
 - Être capable d'élaborer et de développer des projets avec l'équipe pédagogique.
 - Être capable d'organiser un enseignement qui tienne compte des besoins et des rythmes biologiques de l'enfant, de la progressivité de ses apprentissages et de la place à donner à la famille.
 - Être capable d'élaborer et développer des dispositifs d'accueil innovants en relation avec chaque famille.
- Les dispositifs sont implantés dans les écoles maternelles Jacques Brel, Buisson, Alexandre premier et Villebourbon à Montauban.

Missions

- Accueille les enfants et leur famille à l'école,
- Instaure un rapport de confiance,
- Prend en compte les besoins des enfants,
- Organise la classe pour favoriser la mise en œuvre spécifique des apprentissages,
- Coopère et travaille en équipe autour de l'enfant.
- Travaille de manière importante en partenariat

Contact

IEN de la circonscription de Montauban ien82mtb1@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE POUR ENFANTS AVEC AUTISME OU AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

Profil

Ouvert prioritairement aux maîtres titulaires du CAPPEI ou diplôme équivalent.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires du diplôme, le poste sera ouvert aux candidats sans diplôme

Dans ce cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter au diplôme requis durant cette année

Définition du poste :

Contexte de l'intervention en référence à l'instruction **ministérielle du 13-2-2014 parue** au BO n°17 du 24 avril 2014

Cette unité d'enseignement constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge préélémentaire avec autisme ou autres troubles neurodéveloppementaux (TND), orientés vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans l'unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves seront présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficieront, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) et de l'Anesm2 ; ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, DASEN, de l'IEN ASH en charge du Service départemental de l'Ecole Inclusive et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'implantation sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement médico-social auquel ces unités d'enseignement sont rattachées.

Compétences souhaitées et caractéristique du poste :

- Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau de partenaires
- Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle ainsi que des démarches pédagogiques, de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves
- Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.
- Avoir des connaissances solides sur l'Ecole Inclusive, et des connaissances sur les spécificités des élèves avec Troubles du Spectre Autistique
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive, en référence aux textes régissant l'Ecole Inclusive et aux recommandations de bonnes pratiques
- Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire

Les postes sont implantés au sein des écoles maternelles Françoise Dolto Montauban et Louis Sicre Castelsarrasin

Missions

- Il assure les enseignements adaptés prévus dans le PPS
- Il pilote le projet pédagogique de l'UE maternelle
- Il assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

Contact :

IEN de la circonscription de Montauban ien82mtb1@ac-toulouse.fr

IEN Castelsarrasin ien82castelsarrasin@ac-toulouse.fr

IEN ASH, iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT SUPPLEMENTAIRE, AFFECTÉ AU SEIN DU DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION (DAR)

Profil

Ouvert prioritairement aux enseignants du premier degré, exerçant à temps complet et disposant d'une expérience solide en matière de scolarité inclusive.

Définition du poste

Compétences du référentiel métier (BO 2013)

L'enseignant nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école participe à la cohérence des actions des différents professionnels. Une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école.

Le dispositif (DAR) vise l'autonomie dans les apprentissages et la réduction des troubles du comportement des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter, entre autre, la capacité à être calme et concentré, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

- Disposer de bonnes qualités relationnelles afin de travailler en équipe pluridisciplinaire autour d'un même projet : l'Autorégulation (enseignants, équipe médico-sociale et équipe municipale)
- Pouvoir travailler à l'intérieur d'un dispositif souple : écoute, flexibilité, adaptabilité, réactivité Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau de partenaires
- Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques, de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves
- Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.
- Avoir des connaissances sur l'Ecole Inclusive, et des connaissances sur les spécificités des élèves avec Troubles du Spectre Autistique
- Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive, en référence aux textes régissant l'Ecole Inclusive et aux recommandations de bonnes pratiques
- Faire preuve de discrétion de respect du secret professionnel partagé

Le service de cet enseignant s'organise, conformément aux obligations réglementaires de service définies par la circulaire n°2013-019 du 4-2-2013, soit 24 heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires en moyenne, soit cent-huit heures annuelles consacrées aux temps de concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, aux réunions institutionnelles et aux temps de formation.

Lieu d'exercice : Ecole élémentaire Fernand Balès à Montauban

Missions :

- L'enseignant supplémentaire élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le PPI (projet pédagogique individualisé ou le projet personnalisé d'intervention) qui articule PIA et PPS.
- Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.
- Il réalise, avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe médico-sociale réalise les évaluations comportementales).
- Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire
- Il prend en charge un ou des élèves avec TSA au sein de la salle d'autorégulation sur certains temps
- Sur d'autres temps, il supplée l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale et/ou qu'il puisse travailler avec un petit groupe d'élèves au sein de la salle d'Autorégulation, il peut également travailler en co-intervention dans une des classes
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociale et les enseignants de l'école
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Contact

IEN Montauban centre ien82mtb1@ac-toulouse.fr

IEN ASH, iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE ECOLE "EMILE" ANGLAIS

Profil :

Ouvert prioritairement aux adjoints exerçant à temps plein, habilités, et titulaires de la certification complémentaire DNL en anglais.

Si l'enseignant ne possède pas les qualifications requises, il sera nommé à titre provisoire.

Définition du poste :

Le projet cible un usage quotidien de l'anglais à raison d'au moins 4 heures par semaine organisées comme suit : 1h30 d'enseignement de la LVE à laquelle s'ajoutent les interactions quotidiennes (accueil en classe, consignes, expression des besoins) et un renforcement dans les DNL (disciplines non linguistiques) choisies en équipe. Sa mise en place s'adosse à une formation spécifique (animations pédagogiques et formation continue)

Sa mise en place s'adosse à une formation spécifique (animations pédagogiques et formation continue).

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription. Son action est coordonnée par le directeur de l'école.

Compétences souhaitées et contraintes du poste

Les candidats doivent attester d'une capacité à enseigner dans des classes à double ou triple niveau, une réflexion sérieuse sur la différenciation est attendue.

Il est attendu des candidats un niveau leur permettant d'être à l'aise dans les interactions quotidiennes (B2 voire C1 sur l'échelle du CECRL). Leur expérience de classe doit inclure l'enseignement de cette langue en démarche actionnelle.

Un intérêt, des connaissances, et une réflexion sur les dispositifs LVE + DNL sont attendus, une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement d'une LVE serait également appréciée.

La mise en œuvre et la réussite de ce dispositif reposent sur une capacité à se questionner, sur une organisation sérieuse et sur une bonne communication en équipe, avec les familles, et les formateurs.

Lieu d'implantation

- Ecole primaire G. Sand à Montauban : l'école accueille des élèves sur trois classes, de la petite section au CM2. Depuis plusieurs années conformément au projet d'école les élèves bénéficient d'un renforcement en éveil aux langues en maternelle, puis en anglais aux cycles 2 et 3, avec l'appui d'une assistante étrangère deux jours par semaine en co-intervention

- Ecole élémentaire Pierre Bonhure à Montbeton : l'école a reçu le label Euroscol en 2021 pour son ouverture sur l'Europe et son engagement dans l'enseignement de l'anglais. Cette école de 12 classes porte également un projet Erasmus + jusqu'en 2027 permettant l'organisation de mobilités à l'étranger pour les enseignants, le personnel éducatif et les élèves. Les élèves des cycles 2 et 3 bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais au travers de disciplines non linguistiques avec l'appui d'une assistante étrangère deux jours par semaine en co-intervention.

Missions :

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- Assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles
- Définir avec l'équipe enseignante de l'école et la CPD-LVE les enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront dispensés en anglais.
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines
- Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de ces enseignements
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école
- Participer aux formations dédiées.

Contact

IEN référents :

IEN Montauban centre ien82mtb1@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE LANGUES VIVANTES ETRANGERES ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU SARLAC MOISSAC

Profil

Ouvert prioritairement aux adjoints exerçant à temps plein, habilité en anglais et en espagnol.
Si l'enseignant ne possède pas les qualifications requises, il sera nommé à titre provisoire.

Définition du poste

L'enseignant, outre la prise en charge de l'enseignement de l'anglais et de l'espagnol, devra intégrer un projet d'expérimentation d'un enseignement bi-plurilingue adossé à la recherche. L'enseignant devra s'approprier les objectifs, principes et modalités de l'expérimentation. Il s'engagera dans la mise en œuvre de séances plurilingues, dans divers domaines disciplinaires, en s'appuyant sur les réflexions de l'équipe de cycle et en s'appuyant sur les progressions et outils élaborés dans le cadre de ce projet.

Le poste se situe dans une école bilingue français-occitan.

Compétences souhaitées et contexte d'exercice

- compétences en didactique du plurilinguisme
- expériences en/d'un enseignement plurilingue
- capacités de coopération et de collaboration
- capacités à s'engager dans une dynamique de développement professionnel pour approfondir ses compétences en didactique du bi-plurilinguisme

- pratiques/connaissances/compétences d'autres langues (que l'anglais et l'espagnol) appréciées

L'école du Sarlac est engagée depuis 3 ans dans une expérimentation adossée à la recherche d'un enseignement plurilingue. A ce titre l'école bénéficie :

- d'un parcours bilingue français-occitan
- d'un enseignement de l'espagnol sur des temps d'APC
- d'un enseignement de l'anglais au titre de la LVE
- d'un enseignement de la langue arabe dans le cadre des EILE
- d'un enseignement de matière intégrant la didactique du plurilinguisme (notion d'alternance codique, grammaire comparée, « translanguaging »...)

Tout enseignant arrivant sur l'école à vocation à intégrer cette dynamique d'expérimentation intégrée au projet d'école à bénéficier d'une formation spécifique à cet effet.

Missions

- enseignement de l'anglais dans sa classe
- enseignement de l'espagnol sur le temps d'APC à un groupe constitué d'élèves venant éventuellement de différentes classes
- mise en pratique de séances plurilingues dans les domaines disciplinaires
- prendre part au déploiement et à l'évaluation du projet d'expérimentation.

Contact

IEN de la circonscription de Valence

ien82valencedagen@ac-toulouse.fr

ENSEIGNANT MAITRE FORMATEUR ECOLE ELEMENTAIRE "EMILE" BONHOURS MONTBETON

Profil :

Ouvert prioritairement aux adjoints des classes élémentaires exerçant à temps plein, habilités, et titulaires de la certification complémentaire DNL en anglais ou préparant celle-ci et titulaire du CAFIPEMF.

Dans le cas d'un avis défavorable de la commission d'entretien pour les titulaires des diplômes, le poste sera ouvert

- aux candidats titulaire d'un CAFIPEMF

- aux candidats titulaire de la DNL

- aux candidats sans diplôme

Dans ces cas et sur avis favorable de la commission, le maître sera nommé à titre provisoire si le candidat s'engage à se présenter aux diplômes requis durant cette année

Définition du poste

L'école élémentaire Pierre Bonhours à Montbeton a reçu le label Euroscol pour son ouverture sur l'Europe et son engagement dans l'enseignement de l'anglais. Elle porte également un projet Erasmus + jusqu'en 2027 permettant l'organisation de mobilités à l'étranger pour les enseignants, le personnel éducatif et les élèves.

Depuis l'année dernière les élèves du cycle 3 bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais au travers de disciplines non linguistiques avec l'appui d'une assistante étrangère un jour par semaine en co-intervention.

Le projet cible un usage quotidien de l'anglais à raison d'au moins 3 heures par semaine organisées comme suit :

- 1h30 d'enseignement de la LVE

- les interactions quotidiennes (accueil en classe, consignes, expression des besoins) et un renforcement dans les DNL (disciplines non linguistiques) choisies en équipe.

Sa mise en place s'adosse à une formation spécifique (animations pédagogiques et formation continue) et doit s'étendre progressivement à l'ensemble des cycles.

Le déploiement du dispositif s'appuiera sur la formation entre pairs dynamisée par l'action de PEMF.

Compétences souhaitées et contexte d'exercice

Il est attendu des candidats un niveau leur permettant d'être à l'aise dans les interactions quotidiennes (B2 voire C1 sur l'échelle du CECRL). Leur expérience de classe doit inclure l'enseignement de cette langue en démarche actionnelle. Un intérêt, des connaissances, et une réflexion sur les dispositifs LVE + DNL sont attendus, une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement d'une LVE serait également appréciée. La mise en œuvre et la réussite de ce dispositif reposent sur une capacité à se questionner, sur une organisation sérieuse et sur une bonne communication en équipe, avec les familles, et les formateurs.

Missions :

L'enseignant, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école, devra:

- Assurer l'ensemble des missions d'enseignement de tout professeur des écoles

- Assurer l'ensemble des missions d'enseignant formateur et contribuer, à ce titre, aux travaux du collège des PEMF

- Définir avec l'équipe enseignante de l'école et la CPD-LVE les enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront dispensés en anglais, élaborer des outils communs de progressivité à l'équipe (progressions, démarches, ressources didactiques).

- Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines

- Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation de ces enseignements

- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école

- Participer aux formations dédiées.

Contact

IEN de circonscription de Montauban Centre

ien82mtb1@ac-toulouse.fr

DECHARGE DE DIRECTION ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU SARLAC MOISSAC

Profil

Ouvert prioritairement aux adjoints des classes élémentaires exerçant à temps plein et titulaire de l'habilitation de niveau 2 en langue occitane ou titulaire du CRPE spécial langue régionale (occitan) et habilité en espagnol ou ayant des compétences pour enseigner l'espagnol

Définition du poste

L'enseignant, outre la prise en charge d'un enseignement bilingue en langue occitane, devra intégrer un projet d'expérimentation d'un enseignement bi-plurilingue adossé à la recherche. L'enseignant devra connaître les objectifs, principes et modalités de l'expérimentation. Il s'engagera dans la mise en œuvre de séances plurilingues, dans divers domaines disciplinaires, en s'appuyant sur les réflexions de l'équipe de cycle et en s'appuyant sur les progressions et outils élaborés dans le cadre de ce projet.

Le poste se situe dans une école bilingue français-occitan.

Compétences souhaitées et contexte d'exercice

- Capacités de coopération et de collaboration
- Compétences en didactique du bi-plurilinguisme
- Capacités à s'engager dans une dynamique de développement professionnel pour approfondir ses compétences en didactique du bi-plurilinguisme
- Expériences en/d'un enseignement bi-plurilingue
- Pratiques/connaissances/compétences d'autres langues (que l'occitan et l'espagnol) appréciées

L'école du Sarlac est engagée depuis 3 ans dans une expérimentation adossée à la recherche d'un enseignement plurilingue. À ce titre, l'école bénéficie :

- d'un parcours bilingue français-occitan,
- d'un enseignement de l'espagnol sur des temps d'APC,
- d'un enseignement de l'anglais au titre de la LVE,
- d'un enseignement de la langue arabe dans le cadre des EILE
- d'un enseignement de matière intégrant la didactique du plurilinguisme (notion d'alternance codique, grammaire comparée, « translanguaging »...)

Tout enseignant arrivant sur l'école à vocation à intégrer cette dynamique d'expérimentation intégrée au projet d'école à bénéficier d'une formation spécifique à cet effet.

Missions

- Enseignement bilingue en langue régionale – occitan
- Enseignement de l'espagnol
- Mise en pratique de séances plurilingues dans les domaines disciplinaires
- Pendre part au déploiement et à l'évaluation du projet d'expérimentation

Contact

IEN de la circonscription de Valence
ien82valencedagen@ac-toulouse.fr